



TERRAIN D'ENTENTE

Évaluation des services
de police du Yukon

RAPPORT FINAL SUR LA
MISE EN ŒUVRE

Mai 2014





L'honorable Mike Nixon
Procureur général
Ministre de la Justice
Gouvernement du Yukon

C'est avec plaisir que je présente avec nos partenaires, le Conseil des Premières nations du Yukon et la Gendarmerie royale du Canada du Yukon, le rapport final sur la mise en œuvre détaillée des recommandations formulées dans le rapport *Terrain d'entente*, qui a résulté de l'examen des services de police du Yukon mené en 2010.

Ce rapport final souligne les progrès considérables réalisés par la GRC du Yukon, par le ministère de la Justice, par le Conseil des Premières nations du Yukon et par nos nombreux partenaires au cours des trois dernières années, période pendant laquelle nous nous sommes efforcés d'améliorer la confiance du public dans les services de police du Yukon.

Nous avons mis en œuvre des changements fondamentaux qui répondent à des inquiétudes profondes relevées durant l'examen, telles que créer et exploiter le Service d'exécution des formalités d'arrestation, et mettre sur pied le Conseil des services policiers du Yukon ainsi qu'une équipe d'intervention spécialisée au sein de la GRC. Nous avons tenu nos engagements et avons montré aux Yukonnais que nous les avons entendus et que leurs opinions comptent.

Nous récoltons le fruit de nos efforts. Depuis 2010, les plaintes du public contre la GRC sont en baisse constante, et les plaintes déposées sont traitées avec rapidité et de manière plus complète. Les citoyens ont amélioré les mécanismes leur permettant d'avoir voix au chapitre en ce qui a trait aux questions liées aux services policiers et ils déterminent les sujets qui sont importants à leurs yeux. La perception du public et son degré de satisfaction relativement à la GRC se sont améliorés, comme le prouve le plus récent sondage à cet égard.

La GRC a bien réagi aux demandes de changement découlant du rapport *Terrain d'entente*. Il faut féliciter le commandant divisionnaire et les membres de la GRC du Yukon pour leur exemplarité, car ils ont fait des progrès remarquables au chapitre de la création de liens et ils continuent à fournir des services policiers aux collectivités du Yukon avec professionnalisme, compassion et dévouement.

Je suis fier du travail que nous avons accompli ensemble pour mettre en œuvre les recommandations du rapport *Terrain d'entente*. Nous avons bâti des assises solides pour l'avenir. Le gouvernement du Yukon est résolu à poursuivre sa collaboration avec la GRC, les Premières nations et les partenaires des collectivités, afin de favoriser un climat de paix et de sécurité dans les collectivités du Yukon et d'améliorer la qualité de vie de tous les Yukonnais.

Ruth Massie, grand chef Conseil des Premières nations du Yukon



Le Conseil des Premières nations du Yukon (CPNY) est heureux d'avoir participé en qualité de coprésident au rapport *Terrain d'entente*. Depuis la publication du rapport en 2010, le Conseil a diligemment travaillé avec le ministère de la Justice du Yukon et avec la Division « M » de la GRC du Yukon pour créer une nouvelle vision des services policiers au Yukon.

Dès le départ, il était clair que la confiance ne pouvait pas être gagnée sans établir des relations. Pour qu'il y ait une meilleure compréhension des buts, des objectifs et des besoins communs, il fallait absolument renforcer les relations existantes.

Le Conseil s'est donc attaché à recueillir les commentaires et les perspectives des citoyens des Premières nations du Yukon ainsi que des organismes qui les servent afin de s'assurer que leurs préoccupations et suggestions sont fidèlement reflétées dans le rapport. Le Conseil a ensuite veillé à ce que, durant l'étape de mise en œuvre, on donne suite aux recommandations formulées dans le rapport *Terrain d'entente*.

De nombreux organismes ont déployé beaucoup d'efforts pour s'attaquer à la tâche monumentale de changer les choses au sein de la GRC afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des citoyens qu'elle sert. La Division de la justice du CPNY a fait partie intégrante du groupe de travail sur la mise en œuvre et a agi comme une courroie de transmission de l'information pour s'assurer qu'on tienne compte des intérêts et des points de vue des Premières nations tout au long du processus.

Le ministère de la Justice a décidé de mettre fin aux étapes du projet dans le cadre du rapport *Terrain d'entente* et d'incorporer les recommandations non encore mises en œuvre aux plans de travail du Ministère, mais il faut redoubler de vigilance pour s'assurer que les recommandations mises en œuvre jusqu'à présent suivent leur cours comme prévu. De plus, certaines recommandations pourraient nécessiter des efforts supplémentaires ou une attention accrue. Le Conseil participera, d'une part, au groupe de travail sur la sécurité publique, nouvellement formé, qui se penchera sur des questions générales touchant les services policiers et la sécurité publique et, d'autre part, fera le suivi de la mise en œuvre des recommandations restantes, s'il y a lieu, en temps opportun, afin de s'assurer que l'intention, l'esprit et les retombées du rapport *Terrain d'entente* demeurent.

Peter Clark, surintendant principal Commandant de la Division « M » de la GRC



La Gendarmerie royale du Canada s'est engagée à respecter les recommandations découlant du rapport *Terrain d'entente*. Je suis très fier des femmes et des hommes qui ont fait montre d'ouverture d'esprit, de détermination et d'enthousiasme pour mettre en œuvre des changements positifs et en assurer la viabilité.

Dans tout le territoire, l'accueil fait aux employés de la GRC et à leur famille a été chaleureux. Quant à eux, les collectivités dans lesquelles ils vivent leur tiennent à cœur et ils sont heureux d'en faire partie et d'y contribuer. Ce sont eux qui ont choisi leur mode de vie et répondu à un appel au service – à la différence des familles des membres de la police dans d'autres parties du Canada.

Leur apport à la sécurité de nos collectivités prend différentes formes, qui vont souvent au-delà de ce qu'on attend de leurs collègues du sud.

Pour assurer la sécurité d'une collectivité, il faut plus que l'apport de la police. Nos réalisations n'auraient pas pu être possibles sans le soutien et l'engagement résolu de nombreux acteurs, notamment nos Premières nations et les citoyens et organismes qui ont montré une exemplarité courageuse en offrant leur aide et leur appui pour assurer la sécurité de nos collectivités. C'est par le dialogue constructif et l'échange d'information qu'on réussit à faire des progrès qui créent une compréhension commune, établissant ainsi les assises de la confiance entre le public et les services policiers. C'est grâce à l'effort de tous que nous avons trouvé le terrain d'entente qui maintenant nous lie.

Il est indéniable que les résultats atteints sont remarquables, mais l'engagement continu de la police, des gouvernements, de nos partenaires et des citoyens est indéniablement un élément essentiel du succès.



L'EXAMEN DES SERVICES DE POLICE DU YUKON – UN NOUVEAU DÉPART

En 2010, le Yukon a entrepris de renforcer la confiance dans les services policiers au moyen du dialogue, de l'engagement et de l'action. À partir d'avril 2010, dans le cadre de l'examen des services policiers du Yukon, les citoyens, les fournisseurs de service, les employés de la GRC et les différents ordres de gouvernement ont été invités à exprimer leurs préoccupations, leurs idées et leur vision des services policiers du Yukon. Les Yukonnais ont indiqué leur inquiétude profonde au sujet de leurs relations avec les services policiers du Yukon, par suite de plusieurs incidents médiatisés impliquant la GRC au Yukon et ailleurs au pays, notamment la mort de M. Raymond Silverfox après sa détention dans une cellule à Whitehorse, et les accusations d'agression sexuelle à Watson Lake contre deux agents de police qui n'étaient pas en service, suivies de leur procès et de leur acquittement.

L'examen a été confié à trois coprésidents : le sous-ministre de la Justice, le commandant divisionnaire de la GRC du Yukon et la responsable de la Justice du Conseil des Premières nations du Yukon. L'examen a été guidé par un comité consultatif composé de représentants d'organismes d'aide aux femmes, d'organismes de femmes autochtones, de l'Association of Yukon Communities, de la GRC et du ministère des Services aux collectivités, du ministère de la Santé et des Affaires sociales ainsi que de la Direction de la condition féminine du Yukon.

L'examen visait à présenter des recommandations en vue de réaliser deux objectifs :

1. « comprendre la situation et mettre en place des mesures qui favoriseront l'établissement de relations positives entre la GRC et les citoyens de façon à accroître la confiance du public à l'égard des services de police;
2. renouer les liens entre la GRC et le gouvernement du Yukon, les gouvernements des Premières nations et les citoyens du territoire pour veiller à ce que tous les Yukonnais bénéficient de services de police de haute qualité. »

Les coprésidents ont participé à plus de 60 rencontres à Whitehorse et dans les collectivités et ont reçu 15 mémoires écrits. De plus, soucieux que des obstacles éventuels entravent leurs conversations directes avec certains citoyens, ils ont sollicité les services de l'Armée du salut et de l'organisme Bringing Youth Toward Equality pour recueillir des commentaires supplémentaires. Par ailleurs, le ministère de la Justice a communiqué avec des clients pour obtenir leurs opinions sur leurs interactions avec les services policiers. Il y a également eu d'autres rencontres organisées par des organismes d'aide aux femmes afin de recueillir le point de vue de celles-ci.

Les échanges dans le cadre de l'examen ont été francs et ouverts, mais souvent difficiles. De nombreuses préoccupations ont été exprimées, et les points suivants ont été souvent mentionnés :

- Les Yukonnais souhaitent que les membres de la GRC s'intègrent à la collectivité, comprennent la culture et les valeurs de la celle-ci et nouent des liens avec elle;

- Il est important que les policiers aient les connaissances, les compétences et les attributs qui leur permettent de maintenir l'ordre dans le Nord;
- Il est essentiel que les Premières nations participent aux activités de la GRC;
- Il est nécessaire d'améliorer les mécanismes permettant de recueillir les commentaires de la collectivité en ce qui touche l'établissement des priorités de la GRC et la communication avec cette dernière;
- Il y a des inquiétudes au sujet de la responsabilisation de la police, y compris les processus disciplinaire et de dépôt de plaintes;
- En ce qui concerne les personnes vulnérables et les situations de violence familiale ou d'agression sexuelle, il est nécessaire d'améliorer l'intervention des policiers pour qu'elle soit mieux coordonnée et plus éclairée, et ce, grâce à la formation.

L'examen a été entrepris pour répondre aux inquiétudes du public et a été effectué selon une approche novatrice, puisqu'il s'agissait de transformer la façon dont les services policiers sont fournis au Yukon et, surtout, qu'elle reposait sur une vaste consultation auprès des collectivités et la participation des nombreux partenaires concernés. En décembre 2010, les coprésidents ont remis au ministre de la Justice un rapport final, intitulé *Terrain d'entente*, qui contenait 33 recommandations et présentait un plan devant mener aux changements souhaités. La mise en œuvre des recommandations a débuté en mars 2011; les premières étapes en ont été confiées à un groupe de travail spécial composé de représentants de Justice Yukon, du Conseil des Premières nations du Yukon, de la GRC et de la Première nation des Kwanlin Dün.

L'approche collaborative et le leadership des organismes assurant la coprésidence, conjugués aux efforts et à l'engagement des partenaires formant le comité consultatif, expliquent l'ampleur de l'examen et, plus tard, du succès de la mise en œuvre. La volonté de chaque organisme d'entendre les commentaires des citoyens du Yukon, exprimés avec franchise, a servi de base pour rebâtir la confiance. Les trois organismes dirigeants étaient avais à cœur de trouver des solutions et ont pris des mesures concrètes dès la fin de l'examen.

ÉTABLIR DE NOUVELLES BASES – SUCCÈS CONCRET

La GRC du Yukon, le ministère de la Justice, le Conseil des Premières nations du Yukon et des partenaires, notamment la Première nation des Kwanlin Dün, la Women's Coalition du Yukon¹, l'Institut nordique de la justice sociale et beaucoup d'autres ont fourni des efforts soutenus durant les trois dernières années pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport *Terrain d'entente*. Au cours des trois années écoulées, beaucoup de mesures ont été prises et des progrès considérables ont été accomplis.

¹ La coalition de groupes de femmes du Yukon est composée de plusieurs organismes d'aide aux femmes du Yukon, notamment : Kaushee's Place/Yukon Women's Transition Home Society, Les EssentiElles, le Yukon Aboriginal Women's Council, le Whitehorse Aboriginal Women's Circle, la Liard Aboriginal Women's Society, la Elizabeth Fry Society, le Dawson City Women's Shelter, la Help and Hope for Families, la Second Opinion Society, le Victoria Faulkner Women's Society, le Conseil yukonnais de la condition de la femme, la Yukon Women in Trades and Technology, le PSAC Aboriginal People's Committee et le PSAC Regional Women's Committee.

Les coprésidents du rapport *Terrain d'entente* et les nombreux collaborateurs ont vu qu'il était important que les changements apportés à la prestation des services de police puissent perdurer, surtout après l'arrivée de nouveaux dirigeants et membres du personnel. Depuis 2011, par suite de la mise en oeuvre de certaines des recommandations les plus importantes, beaucoup de modifications d'ordre systémique ont été apportées. Celles-ci se sont traduites par la mise en place de nouveaux programmes et de nouvelles politiques ou structures, dont beaucoup ont nécessité des ressources considérables et des heures de travail innombrables de la part des partenaires concernés, sans mentionner le dévouement dont ceux-ci ont fait preuve.

Voici un aperçu des principales réalisations :

- La mise sur pied du Conseil des services policiers du Yukon composé de six membres issus des collectivités et qui sont nommés pour fournir des conseils au ministre, faciliter la participation des concitoyens et promouvoir un dialogue continu sur les questions de maintien de l'ordre importantes pour les collectivités. Le Conseil offre aux citoyens un mécanisme permanent leur permettant d'exprimer leurs inquiétudes, de proposer des idées et de continuer à s'intéresser aux questions liées aux services policiers qui comptent pour eux;
- Grâce à des contributions du gouvernement du Yukon et de la GRC, on a mis sur pied le Service d'exécution des formalités d'arrestation, qui est un moyen innovateur de fournir des soins aux prisonniers arrêtés par la police. Ce service est dispensé dans un bâtiment moderne et sécuritaire construit à cette fin, offrant accès à du personnel médical jour et nuit et où travaillent des agents correctionnels ayant suivi une formation spéciale;
- Des changements ont été apportés aux processus de dotation en personnel de la GRC pour que des représentants de la collectivité puissent participer à la sélection des commandants de détachement de la région, favorisant ainsi une meilleure harmonisation entre le détachement local et le leadership, la culture et les valeurs de la collectivité;
- Dans le cadre d'accords conclus entre le gouvernement de l'Alberta, l'Alberta Serious Incident Response Team (ASIRT), le gouvernement du Yukon et la GRC du Yukon, le territoire a désormais accès à un organisme civil hautement respecté qui mènera des enquêtes indépendantes en cas d'incidents graves impliquant la GRC. L'ASIRT a déjà effectué une première enquête dans le territoire et, à la demande de la GRC, a supervisé d'autres enquêtes internes afin d'en garantir la rigueur et l'impartialité;
- Une équipe d'intervention spécialisée a été mise sur pied au sein de la GRC afin que les interventions soient plus complètes et mieux coordonnées dans les cas de violence familiale et d'agression sexuelle. L'équipe composée de quatre personnes offre des services d'accompagnement, des conseils, de la formation et du soutien aux enquêtes en vue d'améliorer l'intervention de la police dans de telles situations, et ce, à l'échelle du territoire;
- Le Prix de la sécurité publique du ministère de la Justice a été créé en vue de rendre hommage aux membres de la collectivité et aux policiers pour leur contribution

importante à la sécurité de la collectivité. Le Prix souligne le fait que la sécurité de la collectivité est une responsabilité commune du gouvernement et des organismes non gouvernementaux, de la police, des citoyens et des collectivités. L'amélioration de la sécurité dans les collectivités exige un engagement collectif, afin de créer un milieu sûr où vivre, travailler et se divertir;

- La GRC a créé le poste d'agent chargé des normes professionnelles et l'a pourvu. La personne occupant ce poste doit s'assurer que l'approche adoptée pour résoudre les plaintes est efficace, progressiste et opportune, et elle doit le faire au moyen d'enquêtes rigoureuses et professionnelles sur la conduite des policiers. Le travail de l'unité des normes professionnelles a été reconnu comme un modèle à suivre par la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale;
- Afin d'aider la police et d'autres fournisseurs de services à mieux comprendre les collectivités où ils vivent et travaillent, un nouveau programme sur l'histoire et les cultures des Premières nations du Yukon a été élaboré en collaboration avec l'Institut nordique de la justice sociale, le programme Initiatives du Collège du Yukon à l'intention des Premières nations, le Conseil des Premières nations du Yukon, la GRC du Yukon et les ministères yukonnais de la Justice et de la Santé et des Affaires sociales, ainsi que d'autres participants.

Même s'il est vrai que les points saillants décrits ci-dessus constituent une grande réussite, ils ne représentent qu'un aspect de la démarche. Selon de nombreux participants au rapport *Terrain d'entente*, ce sont la collaboration et le travail collectif pour les réaliser qui ont été les plus enrichissants, même si l'importance des initiatives et des projets qui ont été entrepris n'est pas à négliger. En exprimant leurs opinions et en décrivant leurs perspectives, aspirations et limites, les représentants des gouvernements territorial et des Premières nations, de la police et des organismes communautaires ont appris à mieux se connaître, à mieux se comprendre et à se faire davantage confiance, et sont parvenus à avoir une vision plus claire de leurs intérêts et objectifs communs.

La mise en œuvre de ces recommandations a conduit à de meilleurs résultats sur les plans de la confiance du public, de la responsabilisation de la police et de la participation de la collectivité relativement aux questions touchant la sécurité. Tant l'examen des services de police que les premières étapes de la mise en œuvre ont révélé clairement que les relations solides et le dialogue ouvert et continu sont des éléments clés pour aller de l'avant. L'établissement de nouvelles structures et politiques et de nouveaux processus est sans doute un élément essentiel du changement, mais le désir de nouer des liens et d'engager des discussions franches et ouvertes a permis de découvrir une nouvelle façon de travailler, axée sur la collaboration et les relations humaines.

Par exemple, l'établissement du Service d'exécution des formalités d'arrestation est une grande réalisation et sera une empreinte durable de l'examen des services de police. Parallèlement à la création d'une telle structure, les policiers, les agents correctionnels et les professionnels des services médicaux d'urgence ont trouvé de nouvelles façons de travailler régulièrement les uns avec les autres, ont mieux compris leur milieu de travail respectif et ont amélioré les services offerts aux clients. La mise sur pied de l'équipe d'intervention

spécialisée en est un autre exemple; celle-ci permet de mieux répondre aux cas d'agression sexuelle et de violence familiale dans tout le Yukon. Les quatre membres de la GRC conseillent, forment et accompagnent les enquêteurs dans tout le Yukon. Leur volonté d'améliorer les interventions dans de telles situations et leur collaboration avec d'autres organismes et groupes de défense des intérêts se reflètent dans leur approche envers les victimes et les témoins, ce qui aboutira à des changements positifs à long terme.

Voici certains points saillants :

- Les Yukonnais disposent désormais d'un mécanisme permanent leur permettant de participer à l'établissement des priorités du Yukon en matière de services policiers. Alors qu'avant l'examen des services de police, il n'y avait pas de mécanisme direct pour la participation des citoyens, le Conseil des services policiers du Yukon peut dorénavant formuler des recommandations au ministre de la Justice concernant les priorités en matière de services policiers, en fonction des commentaires faits par leurs concitoyens;
- Des membres de la Yukon Women's Coalition et d'autres fournisseurs de services ont eu l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur les politiques et pratiques de la GRC dans les cas de violence familiale; des questions difficiles comme les mises en accusation doubles continuent de faire l'objet de débats et d'examen.² Un petit groupe de travail a clarifié la politique de la GRC en cas de mise en accusation double, ainsi que sa politique et ses pratiques concernant l'évaluation de l'agresseur principal³ dans les cas de violence familiale. Depuis 2011, la GRC du Yukon, en collaboration avec d'autres fournisseurs de services, a apporté plusieurs modifications à ses politiques et a accru la formation portant sur les mises en accusation doubles et sur l'utilisation des évaluations de l'agresseur principal;
- Le commandant continue de rencontrer chaque année les chefs des Premières nations et les dirigeants de chaque collectivité afin que chacun puisse exprimer ses points de vue et que la communication entre les parties reste bonne. Lors de ces rencontres, les dirigeants des collectivités ont la possibilité de discuter des liens qu'ils ont avec les membres du détachement local, de clarifier des problèmes et de repérer les possibilités qui permettraient à la collectivité et à la GRC d'aborder ensemble les préoccupations touchant la sécurité de la collectivité;
- La nouvelle unité des normes professionnelles de la GRC détermine les risques liés à la conduite professionnelle des employés en faisant une analyse des tendances et met en œuvre des stratégies efficaces visant à réduire ces risques. L'unité appuie les efforts destinés à résoudre les plaintes de façon efficace et transparente, avant que celles-ci soient transmises aux échelons supérieurs, et à mieux faire connaître le processus de traitement des plaintes du public. La GRC du Yukon a montré qu'elle

² La mise en accusation double veut dire que les deux partenaires sont accusés dans les cas de violence conjugale.

³ La politique du principal agresseur conduit les organismes d'application de la loi et les procureurs à mener une enquête pour déterminer l'agresseur principal, et non pas le premier agresseur, dans les cas où il est présumé que les deux partenaires ont commis l'agression.

surpassait les seuils recommandés à l'échelle nationale et territoriale pour ce qui est de la résolution et de la déclaration des plaintes au sein de la GRC;

- Le Yukon a été l'hôte d'un symposium national sur les services de police dans les collectivités nordiques et éloignées, dont le but était d'examiner les stratégies possibles en matière de services policiers dans le Nord, d'intégrer au programme de recherche national sur les services policiers les enjeux propres au Nord canadien, d'apprendre de l'expérience des autres au pays et de parler de notre expérience au Yukon;
- La GRC du Yukon a sollicité la participation de mentors au sein des collectivités, qui mettront à profit, dans leur travail avec les membres du détachement, leur connaissance approfondie de la culture et du territoire à l'échelle locale, afin d'aider les policiers à se familiariser avec le milieu et la nature avoisinante;
- Afin de maintenir en place le partenariat solide qui a été établi entre elles durant la mise en œuvre du rapport *Terrain d'entente*, la Yukon Women's Coalition et la GRC travaillent à l'élaboration d'un protocole de collaboration continue. Les deux organismes ont déjà collaboré pour produire des communications destinées au public sur la question des agressions sexuelles et pour travailler à des projets comme Yukon Sisters in Spirit. Les organismes d'aide aux femmes et la GRC comprennent mieux les services offerts de part et d'autre et apprennent à y faire confiance, ce qui se traduit par un meilleur aiguillage et de meilleures interventions pour les clients;
- Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une initiative recommandée dans le rapport *Terrain d'entente*, le protocole de sécurité élaboré par la Liard Aboriginal Women's Society (LAWS) et la GRC à Watson Lake est un exemple mobilisateur de l'engagement renouvelé d'établir des liens de confiance⁴. La LAWS a élaboré et organisé de façon indépendante une série d'ateliers sur les thèmes suivants : le système judiciaire, les services policiers, la culture, le colonialisme historique, les pensionnats autochtones et la façon dont la société réagit devant les femmes victimes de violence. La GRC s'est engagée à fournir des fonds et des ressources à ce projet pluriannuel, qui vise à renouveler et à renouer les relations entre la GRC et les femmes, en particulier les femmes autochtones, vivant dans la région du détachement de Watson Lake. Les ateliers ont été offerts entre février 2011 et mars 2013 à Watson Lake et à Whitehorse, et le protocole qui en a résulté a permis de favoriser la mise en place de nouveaux mécanismes de collaboration entre la LAWS, la GRC, les femmes kaskas, les organismes d'aide aux femmes du Yukon ainsi que les représentants du gouvernement et des fournisseurs de services communautaires.

⁴ Le projet *Together for Justice* était une initiative indépendante de la Liard Aboriginal Women's Society (LAWS). Il est important de rendre hommage au travail accompli et de souligner les qualités de leadership de la LAWS, ainsi que les efforts déployés tant par la LAWS que par la GRC et les nombreux partenaires qui ont contribué à créer un climat de confiance grâce à l'élaboration du protocole, qui a coïncidé avec la mise en œuvre des recommandations de *Terrain d'entente*.

ALLER DE L'AVANT

La prestation des services policiers au Yukon a changé d'une manière significative par suite de la mise en œuvre de *Terrain d'entente*. De nouveaux services et programmes et de nouvelles politiques ont été intégrés dans les activités en cours des organismes partenaires. En outre, les relations s'en sont trouvées renforcées entre la GRC, le Conseil des Premières nations du Yukon, les gouvernements des Premières nations, le gouvernement du Yukon, les organismes d'aide aux femmes et les collectivités. Les grandes questions concernant la sécurité des collectivités sont définies et abordées d'une manière concertée, et les leçons tirées de l'examen des services de police forment la base d'une nouvelle façon de travailler.

La majorité (85 %) des recommandations ont été mises en œuvre, ou font partie des activités courantes du ministère de la Justice, de la GRC ou d'autres groupes ou bien continuent de faire partie des plans de travail des organismes partenaires de sorte que les travaux puissent se poursuivre. Un petit nombre de recommandations n'ont pas été mises en œuvre de la façon envisagée à l'origine et il reste quelques recommandations auxquelles il n'y a pas eu de suite. Certaines n'ont pas été mises en œuvre, car elles ont été incorporées à d'autres initiatives, ou il n'a pas été possible de le faire durant les trois dernières années. L'annexe 1 contient des renseignements détaillés sur chaque recommandation.

Dans l'ensemble, les réalisations et les changements qui ont eu lieu durant les trois dernières années ont été remarquables. Les partenaires méritent des félicitations pour leur travail soutenu, leur dévouement et leur ouverture d'esprit à l'égard du changement. Le rapport n'a pas été mis aux oubliettes, comme l'ont été par le passé d'autres rapports sur les services policiers. Les organismes mobilisés ont travaillé assidûment pour mettre en œuvre les recommandations, et l'annexe 1 du présent rapport présente un compte rendu détaillé des progrès incroyables accomplis par bon nombre d'entre eux et des formidables efforts que ceux-ci ont déployés.

Pour la GRC, dont les pratiques et approches étaient au cœur de l'examen des services de police, le changement culturel avait été amorcé dès le début du processus. Ceux qui travaillaient au Yukon à l'époque de l'examen et, en particulier, ceux qui ont participé à cet examen et à la mise en œuvre des recommandations, ont fait en sorte que l'entente et la vision qui en découle soient partagées par tous les employés et perdurent. De ce fait, de nouvelles pratiques ont été adoptées, qui viennent renforcer les leçons tirées du rapport *Terrain d'entente*, comme informer les nouveaux employés de l'engagement de la Division envers les services de police communautaire, de la participation de la collectivité et des valeurs fondamentales de la GRC, et préciser ce qu'on attend d'eux durant leur service dans la région.

Les partenaires participant à la mise en œuvre ont dit qu'ils ont vu des changements majeurs dans leurs interactions avec la GRC et qu'ils sont satisfaits des progrès. Ils ont toutefois exprimé l'inquiétude que les progrès soient freinés ou que la communication, la coopération et l'action diminuent si le personnel était remplacé. Ce sont des préoccupations valables, et pour que les progrès puissent se poursuivre, il faut l'engagement des gouvernements territorial et des Premières nations, de la police, des organismes non gouvernementaux et

des citoyens. Le terrain gagné pendant les dernières années a confirmé la nécessité de conserver une approche collaborative et d'aborder les questions d'intérêt commun pour assurer la sécurité des collectivités au Yukon. La valeur de relations solides et le fait de partager la même compréhension des services policiers sont largement reconnus et constituent une stratégie de premier plan pour aborder la nature complexe et les multiples facettes des difficultés que connaissent beaucoup de nos collectivités et de nos concitoyens.

Depuis 2010, tant durant l'examen des services de police que durant la mise en œuvre des recommandations du rapport *Terrain d'entente*, le ministère de la Justice a fourni une aide financière au Conseil des Premières nations du Yukon et à la Yukon Women's Coalition afin de favoriser leur participation. En vue d'appuyer les partenariats en cours, le ministère de la Justice financera ces deux organismes pendant les deux prochaines années pour qu'ils continuent de se pencher sur les questions relatives à la sécurité des collectivités et à la prestation de services policiers.

Grâce à la mise en œuvre des recommandations, des mécanismes solides sont maintenant en place pour que les priorités et préoccupations des collectivités soient communiquées à la GRC et pour qu'on leur donne suite de différentes façons. Par exemple, la GRC s'est employée à accroître la participation des dirigeants des collectivités à l'élaboration des plans de rendement annuels, et le Conseil des services policiers du Yukon suit désormais un nouveau processus pour recueillir des renseignements et des données sur la prestation des services policiers dans tout le territoire. Les priorités actuelles des services policiers du Yukon cadrent avec plusieurs autres questions d'ordre général qui touchent la sécurité au sein des collectivités, lesquelles méritent une attention soutenue au cours des années à venir. Ces questions sont notamment :

- Agression sexuelle, violence familiale et crime avec violence;
- Santé mentale et problèmes de dépendance, surtout lorsque ces problèmes font intervenir la police et d'autres services judiciaires;
- Mobilisation de la collectivité pour cerner et aborder les questions liées à la sécurité des collectivités;
- Prévention et diminution de la victimisation chez les enfants et les adolescents;
- Processus communautaires et partenariats entre les services de police, les gouvernements des Premières nations et du Yukon, ainsi que les fournisseurs de services et les citoyens.

La mise en œuvre des recommandations du rapport *Terrain d'entente* a permis d'atteindre le but que visait l'examen des services de police. Elle a favorisé des relations positives entre la GRC et les citoyens, et ce, afin d'augmenter la confiance du public envers les services policiers. Elle a aussi permis de renouveler les partenariats entre la GRC et le gouvernement du Yukon, les gouvernements des Premières nations et les citoyens du territoire afin que tous les Yukonnais reçoivent des services policiers efficaces et professionnels, spécialement adaptés à la culture et à l'histoire du Yukon. Les partenaires sont conscients que les questions soulevées dans l'examen des services de police n'ont pas toutes fait l'objet d'un suivi. Les organismes partenaires sont déterminés à poursuivre leur travail en commun concernant la sécurité dans les collectivités du Yukon et à centrer leurs efforts sur

l'amélioration de la participation, de la transparence, de la responsabilisation et de la prestation de services de qualité.



Annexe 1 : Mise en œuvre par recommandation

Recommandation 1.1 : Conseil des services policiers du Yukon

Que le ministre de la Justice forme un Conseil des services policiers du Yukon. Il sera présidé par le sous-ministre de la Justice du Yukon et sera composé de six membres dont trois seront choisis par les Premières nations du Yukon.

Le rôle du conseil sera de fournir des recommandations écrites au ministre et au commandant de la Division « M » en ce qui concerne les questions relatives à la prestation de services de police au Yukon. Il devra notamment :

- Énoncer les valeurs fondamentales qui reflètent l'histoire et le patrimoine culturel du Yukon et sur lesquelles se fonderont les services de police;
- Faire en sorte que les besoins et les valeurs des collectivités soient pris en compte dans l'établissement des priorités des services policiers;
- Définir les objectifs, les programmes et les stratégies de la Division « M »;
- Établir des pratiques policières et des normes pour la Division « M »;
- Faire en sorte que la prestation des services de police se fasse d'une manière conforme aux besoins, aux valeurs et aux attentes des collectivités;
- Assurer la liaison entre les collectivités et la Division « M »;
- Participer au processus de sélection du commandant de la Division « M »;
- Recevoir des rapports sur des sujets touchant l'administration de la justice, y compris des mises à jour concernant l'évaluation du Plan de rendement annuel, les plaintes du public, l'utilisation des pistolets à impulsion électrique, ainsi que des mises à jour concernant des sujets de première importance.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil des services policiers du Yukon pourra rencontrer les Premières nations, les municipalités, les organismes non gouvernementaux ou autres, et coordonner des activités avec des organismes nationaux comme la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale et l'Association canadienne des commissions de police.

Les membres du conseil se réuniront chaque trimestre ou au besoin pour exécuter leur mandat. Le conseil fera un rapport annuel à l'Assemblée législative du Yukon et aux chefs des Premières nations du Yukon.

Conseil des services policiers du Yukon (1.1)

Le Conseil des services policiers du Yukon a été établi en 2012 pour les objectifs suivants : faciliter la collecte d'information sur les services de police auprès d'un large éventail de citoyens et de fournisseurs de services du Yukon; servir de courroie de transmission à ces derniers afin qu'on tienne compte de leurs opinions et de leurs expériences dans les processus de planification; fournir des conseils au ministre de la Justice quant aux objectifs, priorités et buts qu'il doit établir pour les services policiers territoriaux; favoriser un dialogue permanent et la circulation de l'information sur les services policiers du Yukon.

Les membres actuels du Conseil des services policiers du Yukon sont Lisa Anderson (Dawson), Patricia Daws (Whitehorse), William Klassen (Whitehorse), David LeBarge (Whitehorse), Doris McLean (Whitehorse), Michael Riseborough (Haines Junction) et Thomas Ulyyett, président.

Depuis sa création en 2012, le Conseil des services policiers a rencontré plus de 100 fournisseurs de services du Yukon, s'assurant ainsi que le dialogue sur les services de police se poursuit et que les priorités et les services reflètent les points de vue des collectivités. Le Conseil des services policiers a tenu plusieurs réunions à Whitehorse, à Haines Junction et à Watson Lake et se rendra prochainement à Dawson. À chacune de celles-ci, les membres du Conseil ont rencontré de nombreux citoyens, fournisseurs de services et organismes afin d'en arriver à une meilleure compréhension des questions liées aux services policiers au Yukon.

Le Conseil présente tous les ans au ministre de la Justice ses recommandations sur les priorités en matière de services policiers et, durant chacune de ses deux années d'existence, le Conseil a tenu compte dans ses recommandations des commentaires des Premières nations, des fournisseurs de services, de la GRC et des membres des collectivités. Le Conseil continuera à solliciter activement la participation des Yukonnais sur les questions liées aux services de police.

Pour plus de renseignements sur le Conseil et pour lire les notices biographiques de ses membres et consulter l'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions, visiter le www.yukonpolicecouncil.gov.yk.ca/fr. Le premier rapport annuel du Conseil est affiché à l'adresse Web suivante : http://www.justice.gov.yk.ca/fr/pdf/YPC_Annual_Report_2012-13_FR.pdf.

Recommandation 1.2 : Processus communautaires

Que les Premières nations, les municipalités et la Division « M » établissent des processus communautaires (qui peuvent comprendre la création d'un comité consultatif communautaire local ou l'ajout de cette fonction au cadre de référence d'un organisme communautaire existant) pour donner à la population l'occasion de contribuer à l'élaboration des plans de rendement annuels du détachement qui reflètent les priorités locales, et pour fournir un mécanisme de coordination des services de police et services connexes au sein de la collectivité et gérer d'autres enjeux communautaires liés aux services de police, au besoin.

Processus communautaires (1.2)

Chaque détachement au sein d'une collectivité doit constituer un plan de rendement annuel de concert avec les dirigeants municipaux et les chefs des Premières nations et d'autres importants intervenants. À cette fin, les commandants de détachement rencontrent les dirigeants locaux pour recueillir leurs commentaires sur les besoins et les préoccupations de la collectivité et pour élaborer de nouveaux plans de rendement annuels, signés par les parties prenantes principales et mis en place au début de chaque exercice financier. Au fil des années, certaines collectivités et leur détachement local ont collaboré avec succès pour déterminer les besoins et les priorités en matière de services policiers et faire en sorte qu'on en tienne compte dans les plans de rendement annuels du détachement.

La GRC du Yukon poursuit ses efforts visant à favoriser la participation des citoyens relativement à l'établissement des priorités en matière de services de police, afin d'améliorer la compréhension de part et d'autre et de mieux harmoniser les attentes découlant du processus de planification avec celles des représentants communautaires. Les consultations pourraient aussi servir à trouver les approches qui favoriseraient le mieux la participation de la population au sein d'une collectivité donnée. Il pourrait s'agir de comités consultatifs ou d'autres méthodes de consultation et de mobilisation.

Voici quelques exemples :

- Whitehorse a mis sur pied un groupe consultatif composé de représentants des différents quartiers et groupes d'intérêt de Whitehorse (ex. la chambre de commerce). Ce groupe se réunira régulièrement et fournira des conseils au commandant de détachement de Whitehorse sur les questions touchant la collectivité.
- À Watson Lake, le conseil consultatif sur les services policiers pour la Première nation de Liard travaille avec le détachement pour définir les priorités en matière de services policiers ainsi que les préoccupations de la collectivité.

Pour faire valoir l'importance de la participation des citoyens à l'élaboration des plans de rendement annuels, le commandant passe en revue le plan de rendement de la collectivité avant ses rencontres régulières avec les dirigeants locaux (pour de plus amples renseignements, voir la recommandation 1.6) et en aborde les différents points lors des discussions.

Les processus communautaires représentent une question importante pour l'avenir.

Recommandation 1.3 : Comité consultatif des Premières nations du commandant divisionnaire

Que la Division « M » entreprenne une évaluation du comité consultatif des Premières nations du commandant divisionnaire. Cette évaluation devrait tenir compte de la composition du comité, du processus de sélection des membres et du mandat, et veiller à ce que le travail du comité soit coordonné avec le Conseil des services policiers du Yukon.

Comité consultatif des Premières nations du commandant divisionnaire (1.3)

Le Comité consultatif des Premières nations du commandant divisionnaire a été établi en 1999 pour promouvoir des relations saines et positives entre les Premières nations et la Division « M », au moyen de discussions sur les sujets de préoccupation.

Plusieurs occasions d'interaction existent entre les gouvernements et les chefs des Premières nations, d'une part, et le commandant divisionnaire, d'autre part, dans le cadre d'entrevues particulières. Par contre, les membres ordinaires de la collectivité ont relativement peu d'occasions d'exprimer leurs opinions au commandant. Le comité consultatif permet les échanges entre les cadres supérieurs de la GRC du Yukon et les membres des Premières nations et est donc, en ce sens, un important lieu de discussion.

En 2011, la Division « M » a demandé à un expert-conseil d'effectuer une étude sur le Comité consultatif des Premières nations du commandant divisionnaire. Cette étude portait sur le mandat du comité, sa composition, la participation de ses membres, les ressources dont il bénéficie ainsi que l'influence qu'il exerce. M^{me} Lyn Hartley, consultante organisationnelle établie au Yukon, a été chargée de mener cette étude. Elle a soumis son rapport final et ses recommandations au commandant divisionnaire en septembre 2012. Un aperçu de ses conclusions a été présenté à la réunion du Comité consultatif des Premières nations du commandant divisionnaire, tenue en décembre 2012 et à laquelle participait le Conseil des services policiers du Yukon.

Même si le rapport propose des recommandations visant à mieux tirer profit des réunions et à miser davantage sur les points forts des membres du comité, il conclut dans l'ensemble que le comité s'acquitte bien de son mandat, que la composition de ses membres est adéquate et que ceux-ci font preuve de dévouement.

Quelques modifications ont été apportées pour renforcer davantage le comité :

- Le commandant commence maintenant les réunions en faisant le compte rendu des mesures qu'il a prises par suite des conseils que lui ont donnés les membres et, à la fin de chaque réunion, il résume les conseils qu'on lui a fournis pendant celle-ci.
- Un grand nombre des membres du comité sont des Aïnés, et, au fur et à mesure que les nominations arrivent à leur terme et qu'il faut pourvoir les postes vacants, on essaie de leur trouver des remplaçants plus jeunes.

En mai 2014, le comité était composé des membres suivants :

- Première nation de Carcross/Tagish – Wesley Barrett
- Premières nations de Champagne et de Aishihik – Shannon Maloney
- Première nation de Kluane – VACANT
- Première nation des Kwanlin Dün – Jeanie Dendys
- Conseil Dena Kaska – May Stewart
- Première nation de Little Salmon/Carmacks – Shirley Bellmore
- Première nation des NaCho Nyak Dun – Phyllis Peter
- Conseil Dena de Ross River – Jenny Caesar
- Première nation de Selkirk – Audrey Baker
- Conseil des Ta'an Kwächän – Chantal Genier-Tucker
- Conseil des Tlingits de Teslin – Wilma Magill
- Première nation des Tr'ondèk Hwëch'in – Ronald Johnson
- Première nation des Gwitchin Vuntut – Roger Kyikavichik
- Première nation de White River – VACANT

Recommandation 1.4 : Stratégie de communication

Que le ministère de la Justice et la Division « M » élaborent une stratégie de communication en consultation avec le Conseil des services policiers du Yukon pour améliorer la compréhension qu'ont les citoyens du rôle de la GRC, de leurs droits et responsabilités en ce qui a trait à l'application de la loi, et du fonctionnement du processus de plaintes du public.

Stratégie de communication (1.4)

Le ministère de la Justice et la GRC du Yukon ont sollicité les services de l'agence Aasman Communications pour que celle-ci les aide à mieux cerner les problèmes principaux en matière de communication et élabore un cadre permettant d'établir une image de marque pour les services policiers du Yukon. Il s'agissait essentiellement de présenter les services de police yukonnais selon un concept général (et non pas en les définissant) et de créer des messages qui cadraient avec cette façon d'expliquer le travail des services policiers dans le territoire.

Ce projet se poursuit, et ses objectifs généraux sont de mieux faire comprendre le système judiciaire à la population, de faire en sorte que celle-ci ait confiance dans les services policiers du territoire et d'accroître la sécurité collective grâce à la participation des citoyens.

Recommandation 1.5 : Conseiller en relations avec les Premières nations

Que la Division « M » établisse un poste de conseiller en relations avec les Premières nations qui relève directement du commandant de la Division « M ».

Conseiller en relations avec les Premières nations (1.5)

Ce poste dont il est question dans cette recommandation a fait l'objet d'un examen en même temps que le Comité consultatif des Premières nations du commandant divisionnaire que visait la recommandation 1.3, et il a été évalué dans le cadre du même contrat d'expert-conseil.

Voici les conclusions du rapport en ce qui concerne ce poste :

- La personne qui occuperait ce poste « à l'interne » serait considérée comme une employée de la GRC, ce qui risquerait de lui faire perdre son indépendance et pourrait donner l'impression qu'elle est en conflit d'intérêts;
- S'il est créé, un tel poste devrait être à l'externe et n'avoir aucun lien de dépendance avec la GRC, et la personne qui l'occuperait donnerait des conseils de façon ponctuelle;
- Le conseiller devrait être un dirigeant autochtone respecté et jouissant d'un vaste appui de la part des membres des Premières nations du Yukon;
- Le conseiller serait la personne tout indiquée pour participer au Comité consultatif national sur les questions autochtones présidé par le commissaire de la GRC. Il est difficile de trouver une seule personne qui puisse représenter les intérêts et les points de vue de toutes les Premières nations du Yukon.

De plus, le rapport souligne que les chefs des Premières nations ont maintenant directement accès au commandant divisionnaire grâce aux mécanismes mis en place à cette fin, et qu'il est facile pour eux de communiquer avec ce dernier par téléphone ou de le rencontrer personnellement. Des cadres de la GRC ont aussi des rencontres avec des représentants des gouvernements des Premières nations et du Réseau de justice des Premières nations chaque fois qu'on les y invite. Par ailleurs, le Comité consultatif national sur les questions autochtones reçoit du soutien et des conseils en matière de communication de la part des membres du Comité consultatif du commandant divisionnaire sur les Premières nations et du Réseau de justice des Premières nations, ainsi que des délégués du Yukon.

En 2013, le ministère de la Justice a appuyé la création d'un nouveau poste d'agent des services de police communautaires autochtones dans l'enveloppe budgétaire destinée aux services policiers. Cet agent, qui est un membre régulier de la GRC, appuie les services de police communautaires des Premières nations du Yukon, notamment en supervisant 16 membres de la GRC dont le salaire provient du Programme des services de police des Premières nations. Cet agent assure aussi la liaison entre les communautés autochtones et la GRC du Yukon. Ce poste cadre avec l'une des priorités actuelles des services policiers du Yukon, qui est d'établir et de maintenir des relations constructives et respectueuses avec les leaders autochtones, les communautés autochtones et les membres des Premières nations.

Il faudra des discussions plus poussées avec les représentants des Premières nations pour déterminer si les mécanismes actuels concernant les conseils, la consultation et la communication répondent aux besoins des Premières nations et vont dans le sens de cette recommandation.

Recommandation 1.6 : Le commandant rencontrera les chefs de chaque Première nation

Que le commandant de la Division « M » rencontre les chefs de chaque Première nation du Yukon au moins une fois par année, et l'ensemble des chefs des Premières nations du Yukon lorsque possible.

Le commandant rencontrera les chefs de chaque Première nation (1.6)

Le commandant rencontre directement et individuellement au moins une fois par an, selon leur disponibilité, les chefs des Premières nations, ainsi que les dirigeants des municipalités et du Conseil des Premières nations du Yukon.

À ces réunions, les dirigeants communautaires sont invités à exprimer leurs opinions au sujet des services de police au sein de leur collectivité, notamment la nature de leurs relations avec le détachement local et le commandant du détachement, les progrès du détachement en ce qui concerne les priorités déterminées dans le plan de rendement annuel local et sur lesquelles on s'est mis d'accord, et tout autre besoin ou problème dont le commandant devrait, selon eux, être informé.

Recommandation 1.7 : Sélection des commandants de détachement et information de l'arrivée de nouveaux membres dans la collectivité

Que la Division « M » veuille à ce que les chefs des Premières nations et les leaders municipaux aient l'occasion de participer à la sélection des commandants de détachement, et qu'ils soient informés et consultés lorsque des membres sont mutés et arrivent dans la collectivité ou qu'ils la quittent.

Sélection des commandants de détachement et information de l'arrivée de nouveaux membres dans la collectivité (1.7)

La GRC du Yukon a élaboré de nouvelles directives visant à permettre aux dirigeants communautaires de participer à la sélection des commandants de détachement local. Lorsqu'un poste de commandant de détachement devient vacant, la GRC invite les dirigeants communautaires à participer à la sélection d'un nouveau commandant. Cette participation peut prendre diverses formes, à la discrétion des dirigeants de la collectivité : ex. conseils sur les qualités souhaitées chez le nouveau commandant, participation active aux entrevues comme membres du comité de sélection. Ces choix peuvent varier d'une collectivité à l'autre, selon ce qui lui convient le mieux. Une collectivité peut aussi décider de laisser à la GRC le soin de faire elle-même la sélection du nouveau commandant selon son processus habituel.

Depuis la publication de *Terrain d'entente*, la plupart des collectivités ont participé à la sélection de leur nouveau commandant de détachement; Faro, Ross River, Watson Lake, Whitehorse, Pelly Crossing, Mayo, Carmacks, Carcross, Teslin et Beaver Creek ont ainsi eu voix au chapitre dans la sélection du nouveau commandant. Un processus de sélection est en cours à Dawson et à Haines Junction en prévision de l'arrivée d'un nouveau commandant.

De plus, la GRC informe les dirigeants communautaires chaque fois que des membres de la GRC, autres que les commandants, arrivent dans une collectivité ou en partent.

Le processus visant à rendre officielles ces pratiques dans la politique de la Division est presque terminé.

Recommandation 2.1 : Coordonnateur indépendant aux plaintes

Que le ministre de la Justice établisse un poste de coordonnateur civil indépendant aux plaintes contre la police, qui relèvera du Conseil des services policiers du Yukon. Il aidera les citoyens qui ont des inquiétudes face à la GRC à comprendre le processus de la Commission des plaintes du public contre la GRC, et il renseignera le public sur les processus de plaintes officielles et non officielles.

Coordonnateur indépendant aux plaintes (2.1)

Pendant l'été 2011, la Commission des plaintes du public contre la GRC a lancé un projet pilote au Yukon pour mieux se faire connaître du public et l'informer de son mandat et du processus de traitement des plaintes.

La Commission a organisé des ateliers à l'intention du gouvernement du Yukon et des fournisseurs de services communautaires afin de leur expliquer le processus de traitement et d'examen des plaintes, de sorte qu'ils puissent mieux informer leur clientèle au sujet du rôle de la Commission, au besoin. Le nombre de demandes de renseignements adressées à la Commission par des résidents du Yukon a considérablement augmenté par suite de cette initiative de sensibilisation, mais le nombre de plaintes officielles a baissé au cours des deux dernières années.

Les Yukonnais peuvent joindre la Commission par téléphone, au 867-334-7865, ou par courriel, à l'adresse YukonComplaints@cpc-cpp.gc.ca; ils peuvent aussi consulter la page Web www.yukoncomplaints.ca. La Commission restera en contact avec les fournisseurs de services et les groupes communautaires afin de s'assurer que son mandat est bien compris au Yukon.

Le gouvernement fédéral a adopté la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada* (projet de loi C-42, *Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*). Cette loi dote de pouvoirs accrus la nouvelle Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Par conséquent, l'importance du rôle du coordonnateur aux plaintes sera examinée en fonction des changements apportés aux pouvoirs de la Commission et des répercussions de ceux-ci sur la capacité du coordonnateur de traiter des plaintes liées à la conduite des membres de la GRC.

Recommandation 2.2 : Normes professionnelles

Que la Division « M » mandate un poste de membre régulier de la GRC chargé des normes professionnelles, qui aidera la GRC à mener des enquêtes uniformes et rigoureuses en cas de plainte, ce qui améliorera le traitement des dossiers des plaignants concernant les services fournis par la GRC.

Normes professionnelles (2.2)

La GRC du Yukon a créé un poste, financé par le gouvernement fédéral et dont le titulaire est chargé des normes professionnelles. Ce dernier a les responsabilités suivantes :

- Promotion des valeurs et de l'éthique;
- Prévention du harcèlement;
- Enquête approfondie et en temps opportun portant sur des questions de conduite;
- Facilitation et déclaration des plaintes du public pour renforcer l'obligation de rendre compte.

Le commandant a organisé la tenue de réunions régulières avec les responsables et les superviseurs de la Division, au cours desquelles il est principalement question de la sécurité et de la santé en

milieu de travail. Font l'objet d'une attention et d'un renforcement continus les directives du commissaire de la GRC sur le harcèlement ainsi que les encouragements des responsables et des superviseurs à se montrer vigilants et à intervenir de façon proactive à cet égard.

L'Unité des normes professionnelles a amélioré la façon dont la Division donne suite aux plaintes du public et dont les affaires touchant la conduite de la GRC sont administrées. On a apporté de nettes améliorations à la qualité, à la cohérence et à la rapidité des enquêtes sur les plaintes du public. Les améliorations se poursuivent et les efforts pour nouer des relations avec des organismes externes, tels que la Commission des plaintes du public contre la GRC, portent leurs fruits. Sur un total de 40 plaintes du public concernant la Division « M » durant l'année civile 2012, 34 ont fait l'objet d'enquêtes qui ont été terminées en moyenne dans une période de 80 jours, bien en dessous du point de référence de 110 jours établi par le commandant.

Le bureau du directeur des examens à la Commission des plaintes du public contre la GRC a signalé que le mécanisme de communication électronique pour l'échange de renseignements, conçu au sein de la Division « M », est le meilleur qui soit jusqu'à présent dans la GRC à l'échelle du pays.

Recommandation 3.1 : Compétences et qualités recherchées pour les affectations dans le Nord et maintien en poste des policiers au Yukon

Que le ministère de la Justice et la Division « M » mettent en place un groupe de travail composé de représentants des Premières nations du Yukon, des municipalités et des organismes d'aide aux femmes, et ce, aux fins d'examen et de présentation de recommandations au Conseil des services policiers du Yukon sur les points suivants :

- les compétences et les qualités recherchées chez les officiers de la GRC que l'on envisage de sélectionner pour servir au Yukon;
- la politique des ressources humaines concernant le recrutement de membres souhaitant servir au Yukon, y compris la pertinence d'affecter des cadets dans les services de police du Yukon;
- les politiques et pratiques concernant le maintien en poste des membres au Yukon;
- les politiques concernant la durée des affectations dans les collectivités;
- la faisabilité d'exiger des compétences et des qualités particulières pour les affectations dans le Nord, et l'investissement dans la formation des membres qui souhaitent servir à long terme dans le Nord.

L'examen devrait tenir compte de facteurs tels que les qualités du policier, son sexe et l'équilibre quant à la représentation des Premières nations, et traiter adéquatement de la relève.

Compétences et qualités recherchées pour les affectations dans le Nord et maintien en poste des policiers au Yukon (3.1)

Cette recommandation est étroitement liée à la recommandation 3.2 (qui traite de l'établissement d'un cadre de formation et de perfectionnement) et au résumé des progrès indiqués sous cette rubrique. Le forum des parties intéressées qui a eu lieu en mai 2014 à l'Institut nordique de la justice sociale a fourni à un groupe de travail l'occasion de recueillir des informations et des commentaires sur les compétences et les qualités que recherchent les collectivités chez les membres de la GRC, et d'explorer plus en profondeur les compétences requises pour les affectations dans le Nord ainsi que la formation nécessaire pour travailler au sein de la GRC du Yukon. Le groupe de travail est composé de représentants de l'Institut nordique de la justice sociale, de la GRC du Yukon, de la Women's Coalition, du ministère de la Justice et de la Direction de la condition féminine.

La GRC a modifié dans sa politique divisionnaire la lettre d'attentes remise à tous les membres qui désirent être affectés au Yukon, afin que les candidats soient au courant des attentes liées à la participation des collectivités. De plus, la politique divisionnaire relative à la gestion de carrière précise les caractéristiques qu'on souhaite voir chez les membres de la GRC voulant être affectés dans le Nord :

- Motivation, leadership, stabilité personnelle, stabilité familiale, autonomie, adaptabilité/souplesse, patience, esprit critique;
- Esprit innovateur, esprit d'équipe, capacité d'autogestion, participation et engagement dans la collectivité, interaction/partenariats avec les clients, adhésion à la philosophie des services policiers communautaire.

La GRC continue d'examiner la durée des affectations dans les détachements en régions rurales, et elle a récemment modifié sa politique à cet égard afin de rendre compte de l'augmentation de la durée des affectations à Carmacks et à Mayo, qui passent de deux à trois ans. La Division souligne auprès de ses membres en poste dans les collectivités que la durée de leur engagement est un minimum et non un maximum, sous réserve de circonstances exceptionnelles. Tant que la durée de leur affectation demeure acceptable aux yeux des membres de la GRC, de leur famille et de la collectivité où ils travaillent, et sous réserve d'autres besoins opérationnels de l'organisme, un grand nombre de membres acceptent l'invitation des collectivités de prolonger la durée de leur affectation qui dépasse le minimum indiqué dans la politique.

Recommandation 3.2 : Cadre de formation et de perfectionnement stratégique de la GRC

Que l'Institut nordique de la justice sociale, en collaboration avec le gouvernement du Yukon, la Division « M », les Premières nations du Yukon et les organismes d'aide aux femmes, élabore un cadre de formation et de perfectionnement pour les membres de la GRC qui offrent des services de police au Yukon. Le cadre devrait préparer les membres à fournir des services de police adaptés aux citoyens du Yukon et devrait inclure des renseignements sur ce qui suit :

- l'histoire du Yukon et la culture des Premières nations;
- les rapports avec les personnes vulnérables, y compris celles qui sont en état d'ébriété avancé, celles atteintes de maladie mentale et celles atteintes de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale;
- l'intervention en cas de violence familiale et d'agression sexuelle;
- les compétences en communication non violente et en désamorçage de conflits;
- les communications respectueuses;
- comment travailler efficacement dans un milieu à grande visibilité et à fortes répercussions;
- la formation sur la supervision et le leadership;
- la formation en milieu sauvage.

L'Institut nordique de la justice sociale devra rendre compte au Conseil des services policiers du Yukon.

Cadre de formation et de perfectionnement stratégique de la GRC (3.2)

Le cadre de formation et de perfectionnement est envisagé comme un moyen d'intégrer, de façon continue, les besoins et les vues de la collectivité dans les plans de formation stratégiques annuels de la GRC au Yukon. Le fait de savoir à quel type de formation de la GRC la collectivité accorde de l'importance permettra d'orienter la sélection et l'élaboration des programmes de formation annuels. Le plan de formation stratégique, élaboré tous les ans, cherche à établir un équilibre entre, d'une

part, les exigences de formation obligatoire à l'échelle nationale, les priorités territoriales et communautaires et les besoins de perfectionnement et aspirations des employés de la GRC et, d'autre part, les ressources et les compétences qu'il est possible d'utiliser aux fins de formation ainsi que la disponibilité des membres qui devront s'absenter de la collectivité et qui ne pourront remplir leurs fonctions quotidiennes, dans le cadre de la prestation de services policiers.

Un comité composé de représentants de l'Institut nordique de la justice sociale, de la GRC, des programmes de santé et justice du Conseil des Premières nations du Yukon, de la Women's Coalition et du ministère de la Justice a présenté une version préliminaire du cadre, aux fins d'examen et de commentaires, à des représentants des Premières nations du Yukon, du Conseil des Premières nations du Yukon, d'organismes d'aide aux femmes, de la GRC du Yukon, du ministère de la Justice et d'autres organismes invités au forum sur le cadre de formation et de perfectionnement organisé par l'Institut nordique de la justice sociale, au Collège du Yukon, qui se déroulait parallèlement aux consultations de la table ronde annuelle de l'Institut avec des intervenants clés. Le comité révisera la version préliminaire du cadre en fonction des commentaires recueillis au forum.

Conception et prestation de la formation :

En plus du cadre général, l'Institut nordique de la justice sociale et le Collège du Yukon ont préparé un certain nombre de cours et programmes de formation qui répondent spécifiquement aux besoins recensés dans le rapport *Terrain d'entente*.

À signaler en particulier une nouvelle formation sur l'histoire et le patrimoine culturel des Premières nations du Yukon conçue pour l'Institut nordique par le programme Initiatives du Collège du Yukon à l'intention des Premières nations, qui a élaboré la formation en collaboration avec les Premières nations du Yukon. Le Conseil des Premières nations du Yukon, la GRC et les ministères de la Justice et de la Santé et des Affaires sociales y ont aussi participé. La formation, dispensée par le personnel responsable du programme, intègre la trousse de protocoles culturels créée par les commissaires à la santé des Premières nations. Chaque participant a reçu une clé USB contenant la trousse. La formation permet aux participants de mieux comprendre le contexte du Yukon, et la trousse des protocoles culturels leur permet de mieux comprendre chaque collectivité. Voici les attentes du programme :

- Connaître les réalités historiques des Premières nations du Yukon et comprendre les forces sociales et politiques qui façonnent les collectivités dans le Yukon d'aujourd'hui;
- Reconnaître que son expérience personnelle et ses perceptions influent sur son travail;
- Discuter de l'autonomie gouvernementale dans le contexte du Yukon;
- Être conscient des points de vue des Premières nations du Yukon sur la santé, la sécurité, le bien-être et les terres;
- Être au courant des principaux protocoles des Premières nations du Yukon;
- Déterminer, faire intervenir et utiliser les ressources des Premières nations pour mieux servir les clients et les collectivités autochtones.

Cette formation de deux jours a été offerte sous forme de projet pilote en octobre 2012 et en février 2013 aux employés de la GRC et du ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon, qui ont suivi le programme ensemble. Afin de déterminer s'il fallait réviser certains aspects de la formation, des représentants de l'Institut nordique de la justice sociale, du programme Initiatives du Collège du Yukon à l'intention des Premières nations, de la GRC et du ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon ont passé en revue le cours pilote en avril 2013. La formation a été offerte à nouveau en octobre 2013, et en février et avril 2014. On prévoit d'autres séances de formation en 2014-2015. Jusqu'à présent, une cinquantaine d'employés de la GRC ont suivi la formation et les inscriptions aux prochaines séances se poursuivent.

Recommandation 3.3 : Présentation et orientation des nouveaux membres de la GRC

Que les Premières nations et leaders municipaux veillent à ce que les membres soient présentés aux leaders de la collectivité et aux fournisseurs de services et reçoivent une orientation relative à la collectivité. Cette orientation devrait inclure l'histoire de la collectivité, la culture et la langue des Premières nations ainsi que le contexte social.

Présentation et orientation des nouveaux membres de la GRC (3.3)

De nombreuses collectivités attachent une grande importance à la présentation et à l'orientation des nouveaux policiers. Certaines d'entre elles suivent un processus bien établi tandis que d'autres ont adopté un processus ponctuel moins officiel, qui tient compte des caractéristiques propres à la collectivité.

Dans les collectivités qui n'ont pas encore établi une orientation complète dirigée par elles, les dirigeants des services policiers de district de la GRC au Yukon ont créé et mis en œuvre une liste de contrôle pour l'orientation des nouveaux membres arrivant dans la collectivité. Cette liste comprend la présentation aux leaders autochtones et municipaux, au coordonnateur de la justice communautaire, au mentor communautaire (recommandation 3.4) et au personnel des partenaires de travail : conservation, centre de soins de santé, services sociaux, loisirs/jeunesse, école, services d'incendie/d'urgence médicale, coroner, juge de paix. L'orientation interne comprend la récapitulation des politiques et protocoles du détachement, des données opérationnelles et du plan de rendement annuel, élaboré en consultation avec les leaders autochtones et municipaux, afin que les activités et les programmes du détachement reflètent les priorités de la collectivité en matière de services policiers.

L'orientation du détachement a pour complément les interactions avec les mentors locaux, qui interviennent en réponse à la recommandation 3.4. La GRC a recensé des personnes dans chaque collectivité qui sont prêtes à fournir une orientation pratique aux membres de la collectivité sur les terres et les eaux environnantes. De plus, ces mentors présentent aux nouveaux membres de la GRC la culture et les traditions locales ainsi que d'autres aspects de la vie communautaire.

La trousse des protocoles culturels créée par les commissaires en santé des Premières nations du Yukon (pour plus de précisions, voir la recommandation 3.2) fait partie intégrante de la nouvelle formation sur l'histoire et le patrimoine culturel des Premières nations du Yukon offerte par l'Institut nordique de la justice sociale.

Le sujet des nouvelles présentations et orientations de la GRC demeure une question importante pour l'avenir.



Recommandation 3.4 : Programme de mentorat

Que la Division « M » élabore un programme de mentorat sur les services de police communautaires pour permettre aux membres expérimentés d'appuyer le perfectionnement des autres membres.

Programme de mentorat (3.4)

Au cours des deux dernières années, la GRC du Yukon a cherché des mentors communautaires dans chacun de ses détachements. Elle a demandé à des habitants ayant de solides connaissances de la région et de la culture de prêter leur concours aux membres de la GRC tout au long de leur affectation dans la collectivité, surtout à leur arrivée.

Les mentors communautaires aident actuellement le personnel de la GRC local à avoir des connaissances pratiques de la culture et des traditions communautaires, de l'administration locale et du gouvernement autochtone, de même que des terres et voies d'eau environnantes.

Actuellement, des mentors communautaires aident la GRC dans des collectivités de tout le territoire. On compte parmi les bénévoles des Aînés, des leaders autochtones ou communautaires actuels ou passés, des membres du Comité consultatif des Premières nations du commandant divisionnaire et d'autres citoyens intéressés et respectés. L'initiative de mentorat communautaire est étroitement liée à la recommandation 3.3 (présentation et orientation des nouveaux membres de la GRC), qui, en élargissant les échanges avec la collectivité, améliorera grandement l'objectif du programme des mentors communautaires.

La GRC du Yukon a de plus désigné trois chefs de détachement du Nord expérimentés pour servir de mentors et fournir conseils et encadrement aux chefs de détachement nouvellement arrivés. Les mentors peuvent compter sur le soutien et l'orientation de l'agent des services policiers de district et du superviseur principal du district pour déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre et de faire le suivi de l'aide qu'ils fournissent.

Un certain nombre d'employés chevronnés exerçant des fonctions spécialisées ont été désignés pour offrir du mentorat et de l'encadrement dans toute la Division. Les contributions des mentors communautaires, nombreuses, ont été extrêmement utiles. En voici des exemples :

- Fournir des conseils et du soutien lors d'opérations de recherche et sauvetage à Teslin et à Carmacks et offrir des conseils à Faro concernant des personnes disparues;
- Un mentor communautaire à Carmacks a été nommé pour représenter la communauté durant le processus de sélection d'un nouveau chef de détachement;
- À Old Crow, un mentor communautaire a accompagné tous les membres dans la nature et invité le policier de district à un camp culturel;
- À Pelly Crossing, le mentor communautaire a montré à deux nouveaux membres comment dépecer un orignal.

Le policier de district a mis en place un dossier de confirmation pour que les nouveaux membres affectés à des collectivités puissent confirmer qu'ils ont rencontré des personnes et des groupes importants, y compris le mentor communautaire. Ce programme est une autre pratique bien établie que la GRC entend inclure dans sa politique divisionnaire l'année prochaine.

Recommandation 3.5 : Usure de compassion, traumatisme transmis par personne interposée et soutien

Que la Division « M » examine ses politiques, ses pratiques et ses programmes pour déterminer et aider les membres qui pourraient souffrir d'usure de compassion, de traumatisme transmis par personne interposée ou d'autres problèmes psychologiques, et veiller à ce qu'ils aient accès aux services professionnels et au soutien dont ils ont besoin.

Usure de compassion, traumatisme transmis par personne interposée et soutien (3.5)

Cette année, la GRC centre ses efforts à l'échelon national sur les soutiens internes aux employés, surtout aux intervenants de première ligne. Plusieurs initiatives sont en cours concernant la sensibilisation au harcèlement et les lieux de travail respectueux, le perfectionnement des dirigeants et superviseurs, la santé et le bien-être des employés, les services de soutien et les programmes de soutien par les pairs.

Les employés de la GRC ont participé à un cours axé sur les soins liés à un traumatisme, offert par l'intermédiaire de l'Institut nordique de la justice sociale depuis décembre 2011. La réaction au cours a été très favorable et les participants ont dit souhaiter qu'on insiste davantage sur les effets du traumatisme transmis par personne interposée et sur l'usure de compassion des fournisseurs de services. On explore la possibilité d'offrir une formation sur ces deux sujets, notamment un programme pilote de formation sur le traumatisme par personne interposée et sur l'usure de compassion proposé par l'Institut nordique de la justice sociale, conçu particulièrement pour la GRC. Ce programme pilote sera offert en mai 2014 et révisé ou adapté par la suite et offert de nouveau en 2014-2015 ou en 2015-2016.

Cette recommandation est étroitement liée à la recommandation 3.2, cadre de formation et de perfectionnement.



Recommandation 4.1 : Comité sur la violence familiale et les agressions sexuelles chargé d'élaborer un cadre

Que le ministère de la Justice et la Division « M » forment un groupe de travail interorganismes composé de représentants des Premières nations, des organismes d'aide aux femmes et du Service des poursuites pénales du Canada qui élaborera un cadre complet d'intervention en cas de violence familiale et d'agressions sexuelles.

Le cadre devrait inclure :

- la création d'une équipe formée de membres de la Division « M » ayant suivi une formation spécialisée sur les cas d'abus et de violence familiale;
- la possibilité d'introduire des services de poursuites spécialisés;
- la clarification des protocoles pour la mise en accusation double et pour l'agresseur principal;
- la mise à jour du rôle de l'équipe d'intervention en cas d'agression sexuelle;
- la clarification des responsabilités en matière de services aux victimes, y compris celles des bénévoles;
- une formation spécialisée pour les membres de la Division « M » et les autres intervenants en matière d'agression sexuelle et de violence familiale, notamment sur les questions de garde d'enfants et le maintien de l'ordre ainsi que d'autres recours réglementaires;
- la possibilité de créer un poste de conseiller juridique pour aider les femmes ou un programme de surveillance des tribunaux au Yukon.

Comité sur la violence familiale et les agressions sexuelles chargé d'élaborer un cadre (4.1)

Une équipe d'intervention spécialisée a été créée en 2012-2013 au sein de la GRC du Yukon de sorte à intervenir de façon plus efficace dans les cas de violence familiale et d'agressions sexuelles et à assurer une meilleure coordination avec d'autres organismes. Cette équipe possède la formation et les connaissances nécessaires pour enquêter et intervenir dans les cas d'agressions sexuelles, de violence familiale et de violence faite aux enfants. L'équipe aide, accompagne et supervise les membres du détachement qui mènent des enquêtes sur des cas de violence familiale ou d'agressions sexuelles et dirige des enquêtes lorsque des services spécialisés sont requis. L'équipe a amélioré l'interaction et la communication entre fournisseurs de services, ce qui a donné lieu à des interventions mieux éclairées, coordonnées et plus complètes. L'équipe et le programme font l'objet d'une évaluation indépendante sur trois ans, qui a débuté au printemps 2013. Avec l'appui de l'évaluateur, l'équipe fait le suivi des dossiers pour recueillir des données sur son rendement.

La GRC se concentre de plus en plus à l'interne sur l'évaluation du risque en cas de conflit éventuel lorsqu'il y a une demande d'assistance. La police évalue désormais le risque de violence éventuelle au moyen d'outils cohérents, en aidant les personnes concernées à reconnaître le risque et à concevoir un plan de sécurité. Il s'ensuit qu'un plus grand nombre de dossiers sont proprement catégorisés, car les enquêteurs sur les cas de violence familiale utilisent une définition plus large de ce qui constitue une violence dans les relations intimes. La politique de la GRC sur la violence familiale a été modifiée avec l'appui et la participation de partenaires communautaires, et une nouvelle formation destinée aux agents de première ligne a été conçue et mise en œuvre.

Un comité d'élaboration du cadre sur la violence familiale et les agressions sexuelles a été mis sur pied. Il est composé d'un médecin local et de représentants de la Women's Coalition, du secteur des soins infirmiers communautaires, des programmes de santé et justice du Conseil des Premières nations du Yukon, de Kaushee's place, des services aux familles et à l'enfance, de la Liard Aboriginal Women's Society, de la GRC du Yukon, du Service des poursuites pénales du Canada, des tribunaux

axés sur une approche thérapeutique, de la Direction de la condition féminine et de Justice Yukon – Services aux victimes et Section de la surveillance et supervision des contrevenants. Le comité s’est attaché à mieux comprendre les mandats et les cadres de part et d’autre et a élaboré les éléments préliminaires d’un cadre en vue d’intervenir dans les cas de violence familiale et d’agression sexuelle. De plus, on a créé un sous-comité composé du Service des poursuites pénales du Canada, de la GRC du Yukon, du ministère de la Justice, des organismes d’aide aux femmes et de la Direction de la condition féminine, à qui on a confié la tâche de clarifier les protocoles en matière d’accusation dans les cas de violence familiale afin d’appuyer la sécurité des victimes.

Le Conseil consultatif sur les questions touchant les intérêts de la femme du Yukon, avec l’appui de la Direction de la condition féminine et du ministère de la Justice, a commandé une étude pour explorer l’idée d’un parrainage juridique pour les femmes. Le Conseil examine actuellement les conclusions de cette étude.

Le Comité d’intervention dans les cas d’agressions sexuelles a mis à jour son mandat et continue de s’acquitter de ses responsabilités de coordination des organismes sociaux et médicaux. Ce comité est une équipe multidisciplinaire de fournisseurs de services aux personnes victimes d’agression sexuelle. Il est composé de représentants de l’Hôpital général de Whitehorse, de médecins yukonnais, du Centre de santé de la Première nation des Kwanlin Dün, de la GRC du Yukon, du Service des poursuites pénales du Canada, du ministère de la Justice du Yukon, des Services aux victimes, du ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon, des Services à la famille et à l’enfance, des soins infirmiers communautaires, du Bureau de lutte contre l’alcoolisme et la toxicomanie du Yukon, de la Direction de la condition féminine et des maisons de transition pour femmes victimes de violence du Yukon (Kaushee’s Place).

Le Comité d’intervention qui se réunit tous les mois poursuit les objectifs suivants :

- Adopter et promouvoir une démarche intégrée, exhaustive et uniformisée concernant les soins prodigués aux victimes d’agression sexuelle;
- Fournir un soutien aux intervenants de première ligne;
- Cerner les nouveaux problèmes, les manques à combler en matière de services et les lacunes des établissements, et y remédier.

La coordination des interventions dans les cas de violence familiale et d’agression sexuelle est un sujet important pour l’avenir.

Recommandation 4.2 : Service d’exécution des formalités d’arrestation*

Que le ministère de la Justice construise à Whitehorse un centre d’évaluation sous garde* qui offre des services de soutien médical appropriés en tout temps pour répondre aux besoins des personnes qui sont détenues ou arrêtées par la GRC et qui nécessitent une détention sous garde, dont les personnes en état d’ébriété avancé.

Service d’exécution des formalités d’arrestation (4.2)* (*nom désormais officiel de ce service)

Après la construction du bâtiment abritant le Service d’exécution des formalités d’arrestation, ce service a officiellement commencé ses activités à la fin d’avril 2014 (même si depuis janvier 2012, il y avait un accord temporaire pour détenir les prisonniers de la GRC dans le centre correctionnel). Il s’agit d’une initiative conjointe entre le gouvernement du Yukon et la GRC qui a modifié la façon dont les personnes arrêtées et détenues reçoivent des soins au Yukon :

- Toutes les personnes détenues par la GRC sont conduites au nouveau Service d'exécution des formalités d'arrestation, rattaché au Centre correctionnel de Whitehorse.
- Le Service d'exécution des formalités d'arrestation profite de la nature polyvalente du nouveau centre correctionnel, comme les locaux du service des admissions et des congés, le personnel médical et les salles d'examen, les bureaux administratifs et les ressources humaines partagées.
- Le Service d'exécution des formalités d'arrestation a des cellules individuelles et collectives pour hommes ou pour femmes, des cellules distinctes pour les jeunes, une salle d'interrogatoire et une cellule capitonnée. Au centre correctionnel, les prisonniers détenus par la GRC sont séparés des autres prisonniers.
- En plus de l'examen effectué par le personnel médical sur place, le personnel infirmier du centre correctionnel ou les ambulanciers paramédicaux évaluent les détenus ayant un trouble médical à leur admission. À leur sortie, on leur offre un moyen de transport jusqu'à chez eux ou chez un fournisseur de services.

La cellule de détention temporaire du poste de la GRC ne sert plus à la détention des personnes en état d'intoxication aiguë et sera utilisée pour détenir à court terme et temporairement des personnes dans le cadre d'enquêtes policières sur des actes criminels graves ou de nature délicate, ou d'autres enquêtes.

En prévision de l'ouverture du Service d'exécution des formalités d'arrestation, de concert avec la GRC et les services médicaux d'urgence, le ministère de la Justice a mis au point de nouvelles politiques et lignes directrices et, en collaboration avec des partenaires, a fourni une formation additionnelle au personnel du Service d'exécution des formalités d'arrestation. Le Service des admissions et des congés/d'exécution des formalités d'arrestation a de plus été doté d'un nouveau poste de responsable des services correctionnels; cette personne est chargée d'évaluer les besoins de formation continue et d'assurer la qualité des opérations.

Recommandation 4.3 : Intervention de divers organismes dans le cas de personnes en état d'ébriété avancé

Que le ministère de la Justice, les services médicaux d'urgence, la Division « M » et les Premières nations examinent la faisabilité de créer une équipe d'intervention composée d'un agent de la paix et d'un fournisseur de services médicaux d'urgence qui répondrait aux appels de service concernant des personnes en état d'ébriété avancé.

Intervention de divers organismes dans le cas de personnes en état d'ébriété avancé (4.3)

Le ministre de la Justice communique tous les ans au commandant les priorités en matière de services policiers. Actuellement, ces priorités comprennent l'amélioration des interventions auprès des groupes, et, en particulier, des personnes souffrant de troubles mentaux ou aux prises avec des problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme et de dépendance. Les mesures éventuelles soulignées dans la lettre au commandant incluent les suivantes : veiller à ce que les policiers de première ligne reçoivent une formation appropriée fondée sur les pratiques exemplaires à l'échelle nationale; participer aux interventions menées par divers organismes en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances et la toxicomanie; s'efforcer, de concert avec d'autres fournisseurs de services, d'échanger de l'information, de coordonner les services offerts et d'élaborer des protocoles, le cas échéant, à l'intention des personnes qui nécessitent une intervention plus élaborée.

La GRC du Yukon a demandé à l'un de ses membres expérimentés d'étudier les pratiques exemplaires à l'échelle du Canada en matière d'intervention de la police auprès des personnes vulnérables et d'établir des partenariats avec les principaux fournisseurs de services de la collectivité.

Recommandation 4.4 : Personnes à risque élevé

Que le ministère de la Justice et la Division « M » établissent un groupe de travail interorganismes composé de représentants de la Direction de la condition féminine, du ministère de la Santé et des Services sociaux, des services médicaux d'urgence, des Premières nations, des organismes d'aide aux femmes et du Service des poursuites pénales du Canada qui élaborera une stratégie complète de gestion des personnes à risque élevé qui sont des utilisateurs fréquents et des clients réguliers des services gouvernementaux.

Personnes à risque élevé (4.4)

En juin 2011, on a créé le programme de gestion des contrevenants récidivistes du Yukon. Son objectif était d'accroître la sécurité publique en faisant en sorte que les efforts d'une équipe composée de représentants de différents organismes soient axés sur un petit groupe de la population qui commet le plus grand nombre de crimes graves dans la collectivité. Ces personnes présentent un risque élevé de récidive et deviennent au fil du temps un fardeau considérable tant pour les fournisseurs de services du gouvernement que pour le système de justice pénale. Pour qu'elles cessent leurs activités criminelles, elles doivent modifier leur comportement, et on les encourage à s'engager dans cette voie. Parallèlement, l'attention accrue de la police les y incite et se traduit par des interventions énergiques et opportunes lorsque les risques sont élevés ou s'il y a récidive. L'équipe du programme de gestion des contrevenants récidivistes est composée de représentants d'organismes qui fournissent à ce groupe de clients des programmes et services qui correspondent aux buts et objectifs du programme. Cette équipe ne remplace pas la responsabilité individuelle que pourrait avoir l'organisme partenaire à l'égard du client, ni les pouvoirs de chaque organisme ou le mandat que lui confère la loi. L'équipe comprend des représentants de la GRC du Yukon, du Service des poursuites pénales du Canada, de la Première nation des Kwanlin Dün, du Conseil des Premières nations du Yukon, du ministère de la Justice du Yukon (Surveillance et services aux contrevenants, Services correctionnels, Sécurité publique et enquêtes) et le ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon.

L'équipe travaille avec un groupe d'environ 19 clients, qui ont été choisis en fonction de leurs antécédents, notamment la fréquence de leurs comportements criminels, leur tendance à ne pas respecter les conditions imposées par la cour, la gravité des retombées de leurs crimes sur le public et le risque, de moyen à élevé, qu'ils récidivent.

Le programme a eu des résultats positifs pour ce qui est de la diminution de la gravité et de la fréquence des comportements criminels ainsi que de l'accès à des programmes. Selon les résultats d'une étude menée sur deux ans, il y a eu une baisse notable de la tendance à récidiver chez les personnes qui ont participé au programme par rapport à celles du groupe de contrôle ou de comparaison dont les noms figurent sur la liste d'attente et chez qui il y a eu peu de changement. Le rapport final, qui couvre trois années, porte sur les résultats du programme sera prêt à l'automne. L'équipe se réunit régulièrement.

Recommandation 4.5 : Services aux victimes 24 heures sur 24

Que le ministère de la Justice et le ministère de la Santé et des Affaires sociales ainsi que les Premières nations mènent une initiative et collaborent avec la Division « M » pour veiller à ce que les citoyens du Yukon aient accès à des services aux victimes d'urgence et à des services sociaux 24 heures sur 24.

Services aux victimes 24 heures sur 24 (4.5)

Les Services aux victimes explorent avec le Comité consultatif sur les victimes d'actes criminels et d'autres organismes les possibilités que les services soient offerts tous les jours, 24 heures sur 24. Les travaux effectués dans le cadre de cette recommandation sont étroitement liés à la Stratégie d'aide aux victimes d'actes criminels et à plusieurs autres recommandations du rapport *Terrain d'entente*.

Cette stratégie prévoit, entre autres, la possibilité d'offrir des services d'intervention en cas de crise après les heures normales. Le Yukon a actuellement un accord d'échange de services avec le gouvernement de la Colombie-Britannique aux termes duquel VictimLink, qui est une ligne de soutien aux victimes en cas de crise, offre ses services 24 heures sur 24 à la population du Yukon. En janvier 2014, les Services aux victimes ont fourni des fonds aux organismes Kaushee's Place et Help and Hope for Families pour qu'ils recueillent pendant trois mois des données sur les appels qu'ils reçoivent sur leurs lignes d'écoute accessibles 24 heures sur 24. Les données permettront de poursuivre les discussions entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et donneront une idée de la demande de services actuelle.

Par ailleurs, il a fallu clarifier le rôle de chaque organisme. La Section des services aux victimes du ministère de la Justice, le coordonnateur du programme bénévole d'aide aux victimes de la GRC et le coordonnateur des témoins de la Couronne ont précisé leurs rôles respectifs et ont examiné s'il était possible de coordonner des services. Enfin, on s'est employé à renforcer les processus d'aiguillage des personnes vers les Services aux victimes, en essayant notamment :

- D'améliorer le système de la « carte verte » dont se sert la police pour diriger les personnes vers les Services aux victimes. Cette carte est divisée en trois parties et demande aux victimes si elles consentent que les Services aux victimes communiquent avec elles. La carte est aussi une source d'information que les victimes peuvent prendre avec elles si elles ne donnent pas leur consentement au moment de leur déclaration à la police. Ce système existe depuis plusieurs années, mais on l'a renforcé de manière à ce qu'il cadre avec la *Loi sur les victimes d'actes criminels*.
- D'améliorer l'aiguillage par d'autres fournisseurs de services en créant une carte de « consentement » bleue que peut utiliser tout fournisseur de services pour expliquer en quoi consistent les Services aux victimes et pour en indiquer les coordonnées, de sorte que les victimes puissent consentir à ce que l'organisme d'aiguillage transmette les renseignements les concernant aux Services aux victimes. Il s'agit d'un nouveau processus qui a permis d'expliquer comment fonctionnent les différents services d'aiguillages et d'améliorer la communication entre les organismes, au profit des clients.
- Les victimes d'actes criminels peuvent toujours avoir accès aux services directement, par téléphone ou en personne.

Recommandation 5.1 : Poursuivre le dialogue et bâtir des relations

Que le Conseil des services policiers du Yukon, le gouvernement du Yukon, la Division « M », les gouvernements des Premières nations, les municipalités et les citoyens poursuivent le dialogue afin de favoriser des relations positives entre la GRC et les citoyens dans le but d'accroître la confiance du public à l'égard des services de police et de réduire la criminalité, ce qui comprend entre autres les activités suivantes :

- mises à jour planifiées sur les dossiers médiatisés et importants;
- l'établissement d'un rassemblement annuel pour honorer les citoyens qui ont contribué à la sécurité publique;
- la reconnaissance des membres de la GRC qui ont contribué de façon exceptionnelle à bâtir et à maintenir des relations communautaires;
- les invitations aux leaders communautaires à assister aux cérémonies de promotion à la Division Dépôt;
- le soutien des programmes pour les jeunes dans la collectivité.

Poursuivre le dialogue et bâtir des relations (5.1)

Le dialogue continu et l'établissement de relations ont été des éléments essentiels dans la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations comme dans celle de chacune d'elles.

Durant les trois dernières années, l'accent a été mis sur l'établissement de relations entre les partenaires principaux de la mise en œuvre ainsi que sur la poursuite du dialogue avec des organismes communautaires, tels que la Women's Coalition, le Réseau de justice des Premières nations, etc.

Les exemples durant ces trois années sont nombreux :

- En mars 2013, la Liard Aboriginal Women's Society et le détachement de la GRC de Watson Lake ont terminé une série d'ateliers de deux ans sur l'établissement de relations par la signature d'un protocole conjoint en matière de sécurité communautaire. Ce protocole définit les processus mis sur pied et les engagements pris de part et d'autre pour maintenir et renforcer les relations établies entre la police et les femmes kaskas, et pour améliorer la sécurité des femmes et des membres de la collectivité;
- Dans plusieurs collectivités, les membres de la GRC ont tenu un registre des activités communautaires, spontanées et informelles, auxquelles ils ont participé, comme assister à des rassemblements communautaires ou jouer au basketball à l'improviste avec des jeunes dans une cour d'école. Ces activités sont présentées aux dirigeants locaux pour montrer que les membres de la GRC participent à la vie communautaire en dehors de leurs fonctions;
- Le Prix de la sécurité publique du ministère de la Justice a été créé en 2012 pour souligner la contribution des citoyens et des policiers à la sécurité publique au Yukon;
- Le Conseil des services policiers du Yukon a prévu des visites dans des collectivités rurales au calendrier de ses réunions, afin de continuer à promouvoir le dialogue entre les membres des collectivités ainsi que leur participation.

La GRC du Yukon a lancé plusieurs fois des invitations aux partenaires communautaires et aux fournisseurs de services pour qu'ils travaillent ensemble à la rédaction de communiqués de presse. Dans le cadre de ce type de collaboration, la Women's Coalition, par exemple, a fourni de l'information sur la sécurité selon le point de vue des femmes, dans un communiqué signalant une agression sexuelle qui était susceptible de représenter un risque continu pour la sécurité publique.

Plus récemment, l'organisme Bringing Youth Toward Equality (BYTE) a fait un exercice semblable dans un communiqué où on expliquait les risques que représente Internet pour les enfants et les jeunes.

La GRC consulte aussi régulièrement les organismes communautaires et a invité plusieurs d'entre eux à faire des exposés sur leur rôle et leurs capacités aux patrouilles et unités afin que celles-ci soient mieux informées et qu'elles puissent, à leur tour, présenter leur optique à ces organismes.

Recommandation 5.2 : Accroître le nombre de femmes et de citoyens autochtones qui participent à la prestation de services de police

Que le ministère de la Justice, la Division « M » et les Premières nations explorent les pratiques exemplaires et les méthodes novatrices pour accroître le nombre de femmes et de citoyens autochtones qui participent à la prestation de services de police :

- collaborer avec l'Institut nordique de la justice sociale pour élaborer un programme d'orientation des carrières à l'intention des Premières nations du Yukon dans le but de préparer les citoyens à la formation de la GRC à la Division Dépôt, ou à d'autres carrières dans le système judiciaire;
- élaborer une stratégie de recrutement qui incite les femmes et les citoyens autochtones à se joindre à la GRC;
- examiner la faisabilité d'établir un programme renouvelé de gendarmes spéciaux, un programme d'agents de sécurité communautaires ou des initiatives de même nature.

Accroître le nombre de femmes et de citoyens autochtones participant à la prestation de services de police (5.2)

Programme d'orientation à l'intention des membres des Premières nations voulant faire carrière dans le domaine de l'application de la loi

Le Collège du Yukon a offert à l'essai le programme Police and Justice Careers Orientation Program (orientation des carrières – maintien de l'ordre et justice), du 4 au 15 juin 2012, avec visites de lieux partout à Whitehorse. Le programme était surtout destiné aux Autochtones et aux femmes souhaitant faire carrière dans la GRC ou dans le domaine de la justice.

La GRC a beaucoup participé à la conception et à la prestation du programme. Au sein du comité organisateur, elle a contribué à définir les objectifs et la portée du programme, et durant la prestation, elle a présenté un aperçu de la structure, des fonctions et du processus de prise de décisions de la GRC au Yukon, a fait un exposé sur le processus de recrutement et organisé une visite des installations de la GRC à Whitehorse. L'élaboration du contenu du programme été réalisée grâce à un financement reçu aux termes d'un contrat avec le Conseil des Premières nations du Yukon. La prestation a été financée par l'Institut nordique de la justice sociale.

Le programme présente un aperçu des notions et données fondamentales communes à toutes les carrières dans le domaine de la justice, des informations pratiques sur le processus de recrutement et la préparation nécessaire pour entamer divers cheminements de carrière.

Sur les 18 participants qui se sont inscrits au programme et qui l'ont terminé, 11 se sont dit d'ascendance autochtone. Au nombre des participants, on comptait 11 femmes. À la fin du programme pilote d'une durée de deux semaines, plusieurs étudiants ont exprimé le souhait de travailler dans le domaine de la justice, mais n'avaient pas fait de choix de carrière ou décidé de leur cheminement. Sur les 18 personnes qui ont pris une décision :

- 2 ont commencé immédiatement à planifier leur entrée dans la GRC;
- 1 a répondu à une offre d'emploi pour travailler au Centre correctionnel de Whitehorse;
- 1 a postulé un poste de coordonnateur d'un programme de déjudiciarisation et de maintien de la paix dans une communauté autochtone du Yukon;
- 1 est allée à l'étranger enseigner l'anglais langue seconde, avec l'intention de revenir dans 6 mois pour postuler un emploi aux Services de probation pour les adultes ou dans le Centre pour les jeunes contrevenants. (Remarque : cette personne a rencontré un représentant de l'Institut nordique de la justice sociale pour explorer les possibilités de carrière et a pris contact avec des organismes à but non lucratif et du secteur public.)

On a recueilli les commentaires des participants tout au long du projet pilote ainsi que durant la dernière séance. Ces commentaires et les recommandations de l'Institut nordique de la justice sociale ont fait partie du rapport final sur le programme qui a été présenté aux partenaires du projet (Conseil des Premières nations du Yukon, GRC, ministère de la Justice).

L'Institut nordique de la justice sociale examinera dans quelle mesure le programme pourrait intéresser les écoles secondaires et si des sources de financement pourraient être trouvées en vue de la prestation future du programme.

Examiner la faisabilité de créer un nouveau programme de gendarmes spéciaux, un programme d'agents de sécurité communautaires et d'autres initiatives de même nature :

Le ministère de la Justice travaille en étroite collaboration avec la GRC du Yukon et nationale et reçoit de l'information sur les projets pilotes de la GRC en cours dans tout le pays. Actuellement, la GRC a des programmes pilotes dans plusieurs provinces et territoires, dont les programmes de gendarmes spéciaux et d'agents de sécurité communautaires. Le ministère de la Justice et la GRC analysent les données sur ces projets pilotes ainsi que les évaluations des programmes afin de déterminer s'ils conviennent aux services policiers offerts dans le Nord.

Accroître le nombre de femmes et d'Autochtones dans la prestation des services policiers :

La GRC du Yukon se compare favorablement à la GRC à l'échelle nationale pour ce qui est de la proportion de femmes et d'Autochtones qui en sont membres. Au Yukon, les femmes comptent pour 15 % des membres réguliers. Il y a 15 membres réguliers, soit 11 % des membres de la Division, qui ont dit être d'ascendance autochtone, comparativement à 8 % à l'échelle nationale.

Malgré cette représentation exemplaire, la Division poursuit ses efforts pour attirer davantage de Yukonnais – surtout des femmes et des membres des Premières nations – au sein de la GRC.

En plus de sa participation à la prestation du programme Policing and Justice Career Orientation, destiné en premier lieu aux femmes et aux Autochtones, la GRC du Yukon appuie plusieurs autres activités qui contribuent aux efforts de recrutement au Yukon :

- La Division a réservé des fonds destinés à subventionner, sur une base annuelle, la participation de deux personnes au programme de formation des précadets autochtones, qui permet aux candidats autochtones de participer à une séance préparatoire à la Division dépôt;

- La Division continue de financer des postes d'été pour étudiants lorsqu'il y a des candidats.
- Le programme de recrutement national appuie les efforts du Yukon en incluant les médias yukonnais dans sa campagne publicitaire nationale et en subventionnant certaines annonces visant à promouvoir les activités de recrutement à l'échelle locale;
- Une personne responsable du recrutement et établie dans le nord de la Colombie-Britannique s'est rendue plusieurs fois au Yukon pour y faire des présentations sur le recrutement.

Durant l'exercice 2013, il y a eu neuf présentations sur les carrières au sein de la GRC, lesquelles constituent la première étape du processus de recrutement; sept d'entre elles étaient destinées aux candidats autochtones. En tout, 111 personnes ont assisté à ces présentations, dont le tiers (ou trente-sept) étaient des femmes. Quatre candidats yukonnais (deux autochtones et deux femmes) ont été invités à subir un examen dans le cadre du processus de recrutement. Le responsable du recrutement a aussi tenu des séances spéciales à l'intention des membres des minorités visibles, organisées par la communauté multiculturelle du Yukon.

Recommandation 5.3 : Appareils vidéo personnels

Que la Division « M » surveille le projet pilote national sur l'utilisation d'appareils vidéo personnels et, si le projet est une réussite, adopte cette technologie pour le Yukon.

Appareils vidéo personnels (5.3)

Les appareils vidéo portés sur soi demeurent un sujet pertinent, et la GRC a annoncé la reprise des recherches sur la faisabilité de tels appareils. Par conséquent, l'examen national sur les options et les préoccupations concernant les appareils vidéo personnels se poursuivra et comprendra, notamment, l'évaluation des répercussions éventuelles sur la vie privée, la sécurité des données, les considérations d'ordre juridique et les exigences en matière de gestion de l'information, ainsi que les aspects techniques.

La majorité des voitures de la GRC du Yukon sont munies de caméras vidéo. En 2014, les caméras vidéo de tous les véhicules des membres de première ligne seront remplacées par des appareils dotés d'une technologie de pointe. Les caméras seront équipées d'un système audio permettant d'avoir un enregistrement sonore de ce qui se déroule dans le véhicule ou aux alentours. Par ailleurs, le Service d'exécution des formalités d'arrestation et les salles d'interrogatoire continuent de faire l'objet d'une surveillance vidéo. Des mises à niveau ont été effectuées afin d'améliorer la qualité de l'image et de disposer d'un équipement solide.

Recommandation 5.4 : Station de transmissions opérationnelles

Que la Division « M » examine le fonctionnement de la Station de transmissions opérationnelles de la police en ce qui a trait au traitement des demandes des collectivités, et étudie toute amélioration susceptible de lui permettre de répondre aux besoins des collectivités.

Station de transmissions opérationnelles (5.4)

Tenant compte des commentaires recueillis durant l'examen des services policiers, le directeur de la Station de transmissions opérationnelles a engagé un expert-conseil pour présenter un atelier sur le

professionnalisme en février 2011, et ce, en vue d'aider les opérateurs dans leurs interactions directes avec le public.

Lorsque leur horaire de travail le leur a permis, les répartiteurs des services policiers sont allés visiter les collectivités pour faire la connaissance des membres de la GRC sur place et se familiariser avec le plan d'ensemble de chaque collectivité ainsi qu'avec la géographie et la culture locales.

Le responsable de la Station de transmissions opérationnelles a conçu du matériel de proximité qui explique le fonctionnement de la station ainsi que ses politiques et pratiques actuelles. Il a aussi fait des présentations sur la station à divers groupes. Durant la Semaine nationale des opérateurs des télécommunications, en avril 2013, les membres des médias ont été invités à une présentation et à une visite de la station, dans le cadre d'une série de séances d'information pour les médias offertes par la GRC. Les services de pompiers de Whitehorse et les services médicaux d'urgence du Yukon y ont également participé en tant que partenaires. Cette séance d'information a reçu une grande couverture médiatique, ce qui a permis aux Yukonnais de mieux comprendre les capacités et les processus de la station.

En plus, le directeur de la Station de transmissions opérationnelles a organisé une séance d'information pour un groupe de 28 fournisseurs de service et de partenaires communautaires à Haines Junction, qui a été un franc succès.

La GRC du Yukon a fait appel aux services d'un spécialiste afin d'améliorer la reddition de comptes, la prestation des services et le mieux-être des employés. On est en train de mettre en œuvre un plan de travail, et des changements ont été apportés pour améliorer la supervision, la qualité du service, le professionnalisme et le mieux-être des employés sur les lieux de travail.

Recommandation 5.5 : Processus de justice communautaire et réparatrice

Que Justice Canada, le ministère de la Justice, la Division « M » et les Premières nations examinent différentes approches de justice communautaire et autochtone pour que toutes les collectivités aient l'occasion de mettre en place des processus de justice communautaire et réparatrice.

Processus de justice communautaire et réparatrice (5.5)

Actuellement, il y a neuf projets de justice communautaire et réparatrice, cofinancés par le ministère de la Justice et le ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon ainsi que Justice Canada. Ces projets sont conçus et gérés par la collectivité et visent à intégrer au système judiciaire conventionnel des formes d'intervention et des processus adaptés à la culture, de même que des valeurs et des lois traditionnelles en vue de réparer les torts et d'assurer la sécurité des membres de la collectivité.

Les projets de justice communautaire et réparatrice sont menés dans huit collectivités du Yukon : Old Crow, Dawson, Ross River, Haines Junction, Teslin, Carcross, Watson Lake et à Whitehorse, par la Première nation des Kwanlin Dün et le Skookum Jim Friendship Center. Ces projets comprennent diverses méthodes de prestation : conférences et cercles, systèmes fondés sur les clans, conseils et comités d'Aînés. Des représentants du Yukon et du Canada appuient les initiatives de justice réparatrice en fournissant la formation, le soutien, le partage d'information et l'élaboration de politiques, et agissent comme liaison entre les collectivités et les parties intéressées au moyen de forums de discussion sur la justice réparatrice.

La GRC et le ministère de la Justice du Yukon ont ensemble favorisé la prestation du symposium national sur la justice réparatrice, organisé en février 2014 par le comité national mixte auquel siège le commandant. Le symposium a réuni 70 participants et présentateurs des communautés autochtones du Yukon, les détachements de la GRC du Yukon et les hauts représentants du système judiciaire fédéral et territorial (Service des poursuites pénales du Canada, GRC, Services correctionnels du Canada et ministère de la Justice du Yukon). Pour le Comité national mixte, c'était la première occasion au Canada de rencontrer les Premières nations en vue de promouvoir ou d'améliorer les pratiques réparatrices au sein des collectivités.

Un réseau de travailleurs de la justice communautaire et d'auxiliaires parajudiciaires pour les Autochtones est en place. Les représentants du réseau ont récemment suivi une formation sur les « rapports Gladue », et on a constitué une liste de rédacteurs de rapport Gladue.

Des collectivités du Yukon reçoivent du soutien pour élaborer d'autres possibilités de justice réparatrice. Les fournisseurs des programmes de justice communautaire et d'assistance parajudiciaire aux Autochtones ont constaté une amélioration de la communication et du réseautage avec les partenaires fédéraux et provinciaux dans le domaine de la justice, ce qui vient renforcer les relations de travail et appuyer la mise en œuvre, dans tout le Yukon, des pratiques de déjudiciarisation et de réparation avant et après les mises en accusation dans tout le Yukon. Certaines collectivités sont en train d'élaborer des programmes de justice réparatrice et d'autres en offrent déjà :

- La Première nation des Vuntut Gwitchin, Old Crow, le Service des poursuites pénales du Canada et la GRC ont mis en œuvre un protocole d'entente concernant la déjudiciarisation;
- Les Premières nations de Champagne et de Aishihik passent en revue les priorités locales de la GRC établies pour l'année et présentent leurs commentaires;
- Les cercles avant et après les mises en accusation tenus par la Première nation de Carcross/Tagish font participer la GRC;
- Le Conseil des Tlingits de Teslin offre des programmes de maintien de la paix et de déjudiciarisation;
- La Première nation des Kwanlin Dün offre un programme de guérison axé sur la nature;
- Les Tr'ondek Hwech'in offrent des cercles de discussion sur l'intimidation réunissant jeunes et Aînés, et effectuent des recherches sur le droit traditionnel;
- la Première nation de Liard offre des cercles avant et après les mises en accusation, avec l'appui de la GRC, ainsi que des cercles de discussion avec des Aînés aux écoles élémentaire et secondaire de Watson Lake.

Le Comité national mixte travaillera en collaboration avec les intervenants en justice communautaire et les auxiliaires parajudiciaires aux Autochtones pour poursuivre les discussions sur la justice réparatrice en 2014-2015.

L'analyse du contexte a fait ressortir des pratiques exemplaires prometteuses et des programmes fondés sur des données probantes pour mettre à l'essai des pratiques réparatrices au Centre correctionnel de Whitehorse et au Centre de mieux-être de Justice Yukon.



Recommandation 5.6 : Évaluation des ressources

Que la Division « M » procède à une évaluation des ressources pour déterminer si elle dispose des ressources adéquates pour répondre à ses priorités.

Évaluation des ressources (5.6)

Le ministère de la Justice et la GRC collaborent étroitement pour assurer des services policiers territoriaux qui sont professionnels, efficaces et efficients, qui optimisent les ressources et favorisent les principes de confiance du public, de transparence et d'obligation de rendre compte. À la suite de la recommandation du rapport *Terrain d'entente* et pour orienter les efforts en matière de planification stratégique, le ministère de la Justice a fait appel aux services d'un fournisseur indépendant, Perivale and Taylor, spécialisé dans l'évaluation des ressources des services policiers, leur utilisation et les différents modèles de prestation de services. Le fournisseur a effectué des entrevues avec des représentants du ministère de la Justice, du gouvernement du Yukon, de la GRC du Yukon et de la Colombie-Britannique et a examiné des documents, a fait des analyses quantitatives des données financières et des charges de travail, a effectué des visites sur place et a accompagné les patrouilles, et a examiné la documentation. L'évaluation des ressources et les autres analyses serviront de base à la planification stratégique de la GRC et du ministère de la Justice au cours des années à venir.

Recommandation 5.7 : Accent sur les services de police dans le Nord

Que l'Institut nordique de la justice sociale mette un accent spécial sur les services de police dans le Nord pour fournir une capacité de recherche en vue d'élaborer des approches novatrices de prestation de services de police dans le Nord.

Accent sur les services de police dans le Nord (5.7)

Le symposium national sur les services de police dans les collectivités nordiques et éloignées du Canada s'est tenu au Yukon du 18 au 20 septembre 2012. Il a réuni 120 présentateurs et participants qui ont partagé de l'information et ont discuté des services policiers dans les collectivités nordiques et éloignées.

Le symposium a permis de mieux positionner les défis et les possibilités associés aux services policiers dans les collectivités nordiques et éloignées. On y a discuté des qualités, des compétences et de l'orientation que doivent avoir les policiers pour être en mesure de relever les défis que représentent les services de police dans ces collectivités. Il a aussi été question des formes de soutien et des stratégies qui sont importantes pour attirer et maintenir en poste des policiers possédant les qualités et les compétences nécessaires, et on a examiné de quelle manière on pouvait favoriser l'intégration de ces derniers dans ces collectivités.

Pour réaliser l'objectif commun qui est d'améliorer, de favoriser et de développer les services de police et les partenariats dans les collectivités du Nord, des discussions sont en cours entre les partenaires suivants : le ministère de la Justice, la GRC du Yukon, l'Institut nordique de la justice sociale, l'Université Simon Fraser et Sécurité publique Canada.

Recommandation 5.8 : Loi sur les langues officielles

Que la Division « M » examine les services qu'elle offre à la communauté francophone pour s'assurer qu'elle respecte la *Loi sur les langues officielles* du Canada.

Loi sur les langues officielles (5.8)

La GRC du Yukon demeure fidèle à son engagement aux termes de la *Loi sur les langues officielles*, qui prévoit la prestation de services bilingues dans trois détachements, soit à Whitehorse, à Beaver Creek et à Old Crow, ainsi qu'au quartier général et au sein de services dans l'ensemble du territoire, comme les services dispensés par la Station des transmissions opérationnelles.

Cet engagement fait l'objet d'un suivi régulier et il en est fait rapport régulier à la Direction de la diversité et des langues officielles de la GRC, Canada.

La Division continue d'afficher ses communications au public dans les deux langues officielles sur son site Web externe et a désigné un porte-parole bilingue pour les relations avec les médias. De plus, la Station des transmissions opérationnelles, qui fournit des services de répartition dans tout le Yukon, a accès en permanence à des services d'interprétation externes en temps réel, auxquels elle peut faire appel chaque fois qu'elle en a besoin pour communiquer avec des francophones ou des personnes parlant une autre langue.

Même si le quartier général de la GRC du Yukon n'est pas désigné comme un milieu de travail bilingue, on y a nommé un membre de la haute direction comme champion des langues officielles dont les fonctions consisteront à promouvoir l'utilisation des langues officielles au sein de la GRC et de veiller à ce que la GRC respecte ses obligations envers le public aux termes de la *Loi sur les langues officielles*.

La GRC du Yukon maintient ouvertes les communications avec la communauté francophone par l'intermédiaire de l'Association franco-yukonnaise, des EssentiElles et d'autres organismes communautaires.

Recommandation 6.1 : Politique relative aux enquêtes et aux évaluations externes

Que lorsqu'elle applique la politique provisoire relative aux enquêtes et aux évaluations externes de la GRC, la Division « M » communique d'abord avec un organisme d'enquête policière civil. Si des enquêteurs ne sont pas disponibles, la Division « M » devra faire appel à un service de police provincial ou municipal. De plus, la Division « M » demandera l'assistance d'une autre division de la GRC seulement si un enquêteur indépendant ou le service de police municipal ou provincial n'est pas disponible. Dans tous les cas où l'on fait appel à des enquêteurs externes de la GRC, la Division « M » demandera à la Commission des plaintes du public contre la GRC de désigner un observateur indépendant qui surveillera l'enquête.

Politique relative aux enquêtes et aux évaluations externes (6.1)

Il est important que le public ait confiance dans la rigueur et l'impartialité des enquêtes sur les actes de la GRC. La GRC reconnaît le besoin de faire appel à un organisme indépendant lorsque des policiers yukonnais sont en cause dans un incident grave ou délicat. Avant juin 2013, la politique relative aux enquêtes et aux examens externes de la GRC exigeait qu'un organisme approprié, de

compétence provinciale ou fédérale, mène l'enquête. Au cas où un tel organisme n'existerait pas, l'enquête pourrait être confiée à un corps policier indépendant, provincial ou municipal. Et si un tel corps policier n'était pas disponible, la politique permettait à une autre division de la GRC de mener l'enquête.

En février 2010, la GRC a mis en œuvre une politique relative aux enquêtes et aux examens externes. Cette politique a été appliquée six fois dans les années qui ont suivi la publication du rapport *Terrain d'entente* :

- Janvier 2011 – Service de police de Lacombe – Plainte pour usage excessif de la force – Whitehorse. Enquête indépendante terminée. Aucune mise en accusation recommandée.
- Avril 2011 – Service de police de Camrose – Plainte pour usage excessif de la force – Carcross. Enquête indépendante terminée. Aucune mise en accusation recommandée.
- Juillet 2011 – GRC de la Colombie-Britannique – Plainte pour usage excessif de la force – Dawson. Enquête indépendante terminée. On a conclu qu'il n'y avait pas eu de recours à l'usage excessif de la force.
- Octobre 2011 – Alberta Serious Incident Response Team (ASIRT) – Fusillade impliquant la police – Dawson. Enquête indépendante terminée. Aucune accusation n'a été recommandée à l'égard des membres de la GRC impliqués.
- Janvier 2012 – Police de Lethbridge – Plainte pour usage excessif de la force – Whitehorse. Enquête indépendante terminée. Aucune accusation recommandée.
- Janvier 2013 – GRC du Yukon – Enquête portant sur un membre de la GRC qui n'était pas en service et l'utilisation d'un aéronef privé. L'ASIRT a fait enquête et a confirmé la recommandation de la GRC du Yukon de porter des accusations criminelles.

Le public ayant émis de sérieuses réserves quant à l'impartialité des enquêtes menées par la police sur la conduite de certains policiers, la GRC du Yukon, en concertation avec le ministère de la Justice et des dirigeants communautaires, a invité des enquêteurs externes à examiner des cas précis, même si ceux-ci ne répondaient pas aux critères sur lesquels on se base normalement pour exiger une enquête externe, car il s'agissait de cas délicats justifiant un traitement indépendant.

En juin 2013, la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada* (projet de loi C-42) a reçu la sanction royale. De par ses dispositions, elle inscrit en fait dans la loi la politique sur les enquêtes externes, de sorte que la GRC est obligée par la loi de confier à un enquêteur externe indépendant les cas où la GRC est en cause dans une situation qui occasionne la mort ou une blessure grave.

En vertu de la recommandation 6.2, le Yukon a conclu un accord avec le gouvernement de l'Alberta pour que l'Alberta Serious Incident Response Team (ASIRT) puisse mener ce type d'enquêtes indépendantes au Yukon.



Recommandation 6.2 : Entente avec l'Alberta Serious Incident Response Team

Que le ministère de la Justice signe une entente avec un organisme d'enquête policière civil existant pour mener des enquêtes externes, selon les besoins de la Division « M ».

Entente avec l'Alberta Serious Incident Response Team (ASIRT) (6.2)

L'équipe d'intervention en cas d'incident grave de l'Alberta (ASIRT) est un organisme civil qui mène des enquêtes externes sur les incidents graves mettant en cause la police de l'Alberta. Elle relève du gouvernement de l'Alberta et elle est dirigée par un civil qui est avocat et procureur de la Couronne. Pour faire ses enquêtes, elle dispose de quatre enquêteurs civils et de dix policiers assermentés, qui peuvent compter sur l'assistance de divers services policiers en Alberta.

Le ministère de la Justice a signé une entente-cadre avec le ministère du Solliciteur général et de la Sécurité publique du gouvernement de l'Alberta concernant le recours à l'ASIRT pour mener des enquêtes externes indépendantes au Yukon sur les incidents graves impliquant les membres de la GRC. Par ailleurs, vers la fin de 2012, la GRC, le ministère de la Justice et l'ASIRT ont signé un accord procédural, et jusqu'à présent, on a déjà fait appel plusieurs fois aux services de l'ASIRT.

Depuis sa mise en œuvre en 2012, l'ASIRT a effectué une enquête externe indépendante et a aussi mis ses enquêteurs à la disposition de la GRC et du ministère de la Justice, à leur demande, pour qu'ils supervisent ou examinent des cas qui, selon les critères établis, ne justifiaient pas une enquête externe. Il s'agit de cas pour lesquels la GRC a demandé un examen externe afin de se conformer à son obligation de rendre compte et pour que le public ait la certitude que ses enquêtes internes sont menées de façon professionnelle et impartiale.

L'entente prévoit dans ses dispositions la nomination d'une personne qui assurera la liaison avec la collectivité durant les enquêtes sur les incidents graves. L'Alberta, la GRC du Yukon et le ministère de la Justice ont élaboré un protocole préliminaire qu'ils ont transmis au Conseil des Premières nations du Yukon, à la Première nation des Kwanlin Dün et à la Women's Coalition aux fins de discussion.

Recommandation 6.3 : Liste d'observateurs de la Commission des plaintes du public

Que le Conseil des services policiers du Yukon collabore avec la Commission des plaintes du public contre la GRC pour établir une liste de citoyens du Yukon qui pourraient agir à titre d'observateurs de la Commission, lorsque l'intervention de la Commission est requise.

Liste d'observateurs de la Commission des plaintes du public (6.3)

En mars 2007, la Commission des plaintes du public contre la GRC a mis en œuvre un projet novateur dans le cadre duquel le personnel de la Commission devait observer et évaluer l'impartialité des enquêtes menées par la GRC de la Colombie-Britannique dans les cas d'incidents graves et médiatisés, tels que le décès de détenus sous la garde de la GRC. Ce projet pilote a été conçu en réaction aux préoccupations selon lesquelles un corps policier ne devrait pas lui-même enquêter sur des incidents où l'intervention de membres de la police a été la cause de blessures graves, par exemple. La GRC a adopté en 2010 une politique relative aux enquêtes et aux examens externes, selon laquelle les enquêtes sur de tels incidents devaient être confiées à des services policiers indépendants.

Les coprésidents de l'examen des services policiers avaient à l'origine recommandé que la Commission établisse une liste d'observateurs indépendants du Yukon, spécialement formés, à qui on ferait appel en cas de besoin. Cependant, la question du recours à des observateurs indépendants a été tranchée par l'entente relative à l'ASIRT conclue en 2012 avec le gouvernement de l'Alberta. Désormais, toutes les enquêtes indépendantes sur les incidents graves mettant en cause la GRC du Yukon seront confiées à l'ASIRT, qui examinera aussi, à la demande du ministère de la Justice et de la GRC, les enquêtes menées par la GRC sur les incidents de moindre gravité mettant en cause la conduite de ses membres. Un agent de liaison communautaire peut être désigné pendant toute enquête menée par l'ASIRT, afin de veiller à ce que la communication avec la collectivité touchée soit efficace et pertinente et que l'enquête soit effectuée avec rigueur et impartialité.

Recommandation 7.1 : Rencontre avec les chefs

Qu'à la réception du rapport, le ministre de la Justice rencontre les chefs des Premières nations du Yukon pour en examiner les recommandations et recueillir leurs commentaires en vue de l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre.

Rencontre avec les chefs (7.1)

En février 2011, le ministre de la Justice a rencontré les chefs des Premières nations pour discuter du rapport final *Terrain d'entente – Évaluation des services de police du Yukon* et des étapes subséquentes. Cette rencontre a permis de dégager les priorités en vue de la mise en œuvre des recommandations et a donné lieu à l'établissement d'un groupe de travail chargé de guider la mise en œuvre et composé de représentants de la Première nation des Kwanlin Dün et du Conseil des Premières nations du Yukon. Ce groupe spécial s'est réuni durant la première année, après quoi on a décidé de former un groupe de travail plus officiel comptant des membres additionnels (Institut nordique de la justice sociale et Women's Coalition), dont le mandat se terminerait le 31 mars 2014. Depuis le début de 2014, des pourparlers sont en cours pour constituer un comité multilatéral à long terme qui remplacerait le groupe de travail. Ce nouveau comité continuerait d'offrir conseils, collaboration et encadrement afin de trouver des solutions aux problèmes concernant la sécurité dans les collectivités.

Recommandation 7.2 : Stratégie de mise en œuvre

Que la ministre de la Justice, en consultation avec la Division « M », les Premières nations du Yukon, les municipalités, les organismes d'aide aux femmes et les fournisseurs de services, prépare une stratégie de mise en œuvre sur la façon de donner suite aux recommandations présentées dans le rapport.

Stratégie de mise en œuvre (7.2)

Après la réception du rapport, le ministre de la Justice a demandé à son ministère de commencer la mise en œuvre des recommandations prioritaires suivies des autres recommandations, en s'appuyant sur les conseils du groupe de travail.

Recommandation 7.3 : Rapport d'étape

Qu'un an après avoir reçu le rapport, le ministre de la Justice dépose un rapport annuel auprès de l'Assemblée législative du Yukon et des leaders des Premières nations du Yukon sur les progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations présentées dans le rapport, et que ce rapport soit également remis à la Sous-direction des services nationaux de police autochtones de la GRC et au commissaire de la GRC.

Rapport d'étape (7.3)

Ce document est le rapport final sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du rapport *Terrain d'entente*.

Un rapport d'étape après la première année a été publié en mai 2012 :

http://sharingcommonground.gov.yk.ca/fr/pdf/Sharing_Common_Ground_Implementation_year_1_FR.pdf





Yukon
Justice



Royal Canadian Mounted Police Gendarmerie royale du Canada

Canada